

ARABAT

SKOPAÑ WAR

AN DOUAR

HA KOMZ

BREZHONEG

\*

\* Il est interdit de cracher par terre  
et de parler breton.

---

## ORIGINE DES ARTICLES

Sans renvoi: revue BREIZ mensuel.

- (1): Morvan Lebesque: comment peut-on être breton, essai sur la démocratie française.
- (2): Ar Soner, revue de B.A.S. Bodadeg Ar Sonerion, assemblée des sonneurs.
- (3): Evid ar brezhoneg, revue bimensuelle bilingue.
- (4): Musique bretonne, organe de S.K.V. Sonerien ha Kanerien Vreizh, chanteurs et musiciens de Bretagne.



# "Si tu diffères de moi, loin de me léser, tu m'enrichis" (Antoine de Saint-Exupéry).

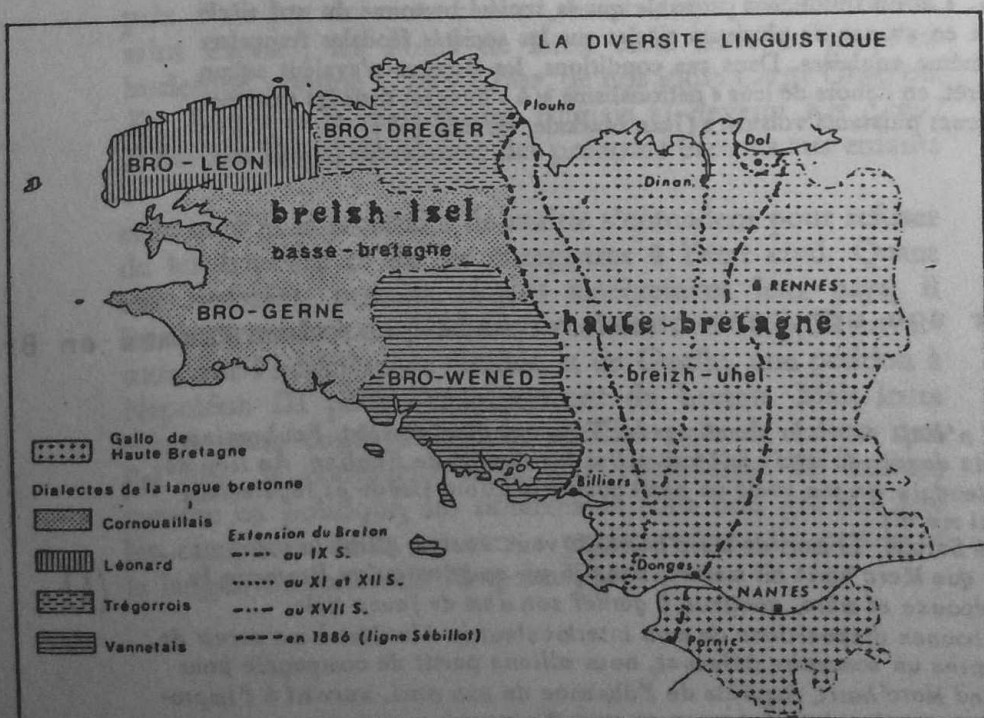
□ "JE SUIS FILS d'une nation qui a vécu les plus grandes expériences de l'Histoire, que ses voisins ont condamnée à mort à plusieurs reprises, mais qui a survécu et qui est restée elle-même. Elle a conservé son identité, et elle a conservé, malgré les partitions et les occupations étrangères, sa souveraineté nationale, non en s'appuyant sur les ressources de la force physique, mais uniquement en s'appuyant sur sa culture. Cette culture s'est révélée en l'occurrence d'une puissance plus grande que toutes les autres forces..." JEAN-PAUL 2 (extrait du Discours à l'U.N.E.S.C.O., 2 juin 1980, Paris).

Sans institutions locales libres, une nation peut se donner un gouvernement libre; mais elle n'a pas l'esprit de liberté.

TOCQUEVILLE

le breton est une langue celtique, cousine des gaéliques d'Irlande et d'Écosse, sœur du gallois et du cornique, introduite dans la péninsule aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles par les immigrants venus de l'île de Bretagne et fuyant les Anglo-Saxons. Là, elle se heurta à des populations qui n'avaient pas encore abandonné l'usage du gaulois : le breton serait donc le produit d'une fusion entre le substrat gaulois et la langue des immigrants. ses caractéristiques essentielles; l'emploi des mutations, la souplesse de la syntaxe; s'y ajoute un système très riche de préfixes et suffixes inconnu du français, ce qui rend le breton plus apte que lui à la formation de néologismes. —

(1)



# LES FAITS

## 1. La déformation de l'Histoire.

Dans tous les manuels d'Etat, le mariage d'Anne et de Charles VIII sera présenté comme un « mariage d'amour » : aucun ne rappellera qu'Anne fut vaincue, « raptée », qu'elle appela Maximilien d'Autriche à son secours contre la France et l'épousa par procuration pour éviter le mariage français; aucun ne citera les paroles de la « duchesse au cœur navré » : « Faut-il donc que je sois infortunée et délaissée d'amis que d'être amenée à prendre mariage d'un homme qui m'a si maltraitée, et fait tant d'indignités, et tenue pour captive »

Sait-on que la Bretagne fut le premier pays d'Europe à abolir le servage — règne d'Alan Roebreiz — et à permettre aux paysans (1070) l'accès à la propriété rurale ? Sait-on qu'elle possédait une des premières flottes commerciales du monde, que ses caravelles avaient les premières sillonné les mers du Nord et que, lorsque François I<sup>er</sup> l'annexa, un dicton courut : *Bretagne est Pérou pour la France* ? Une telle mémoire ne se pouvait garder : elle eût mis en péril, non la France, ainsi que je le démontrerai, mais le pouvoir qui s'est substitué à elle. On se hâta donc de la détruire : lobotomisés par l'Histoire officielle, des millions de petits Bretons, Basques, Occitans, Catalans — et pour un temps Africains, Algériens, Indochinois — ont été transformés en autant d'enfants adoptés prenant en bloc Clovis pour leur aïeul et Jeanne d'Arc pour leur grande sœur. (1)

2. « Il est infiniment probable que la société bretonne du XII<sup>e</sup> siècle était en avance de plusieurs siècles sur les sociétés féodales françaises et même anglaises. Dans ces conditions, les Bretons n'avaient aucun intérêt, en dehors de leur « nationalisme », à s'intégrer dans les systèmes de leurs puissants voisins. » (Jean Markale, *op. cit.*). (1)

Garder son nom, une chose normale pour les femmes en Bretagne

Marc'harit n'était pas à la grand'messe. Très complaisamment, l'aubergiste chez qui j'étais descendu avait fait surveiller les abords de l'église. Au lieu de celle que j'attendais, je vis venir un petit homme d'allure timide et légèrement claudicant, qui me dit :

- Je suis René Salaün, le mari de Marc'harit. Si vous voulez, j'irai la prévenir ... J'ignorais que Marc'harit fût mariée, mais je me souvins qu'en Bretagne la femme, même épouse et mère, continue à garder son nom de jeune fille. Profitant des bonnes dispositions de mon interlocuteur je l'invitai à me servir de guide et, après un sommaire déjeuner, nous allions partir de compagnie pour St. Idunet, quand Marc'harit, inquiète de l'absence de son mari, survint à l'improviste. Elle s'excusa du négligé de sa toilette, (1903)

(4)



## 2. La mise à l'écart

La Bretagne sortait de la guerre saignée à blanc : deux fois française en effet, 240 000 morts, le double, proportionnellement, du reste de la France. Sacrifiée parce que rurale, et rurale parce que sacrifiée. En plein essor industriel, un décret l'avait négligemment ruinée, l'obligation d'utiliser le minerai lorrain, lointain et coûteux, au lieu du minerai gallois tout proche. Ce diktat avait fixé son destin : elle vivait à cent lieues et cent ans de Paris. Tout en découlait, l'isolement, la misère, l'émigration massive, la résignation entretenue par l'Église, une effroyable dépersonnalisation.

Et le comble : l'ayant ruinée, on l'instituait mendicante; il fallait qu'elle dise merci. Comme on enseigne au pauvre qu'il doit bénir ceux qui l'ont fait pauvre, on substituait une fatalité à un système, on la persuadait — on la persuade encore — qu'elle n'avait pas de chance, qu'elle était née sous une mauvaise étoile, que le Ciel l'avait écartée de l'axe européen, du riche boulevard Rhin-Rhône, qu'il lui faudrait donc subsister de charités et de subventions, éternelle assistée humblement reconnaissante — (1)

## 3 La débrittanisation

La « bonne école », elle aussi, pratique le symbole; simplement, il n'est pas chez elle un sabot qu'on accroche au cou mais, par mesure d'hygiène sans doute, une bille qu'on se passe de bouche en bouche<sup>1</sup>. Dans leurs orphelinats les religieuses enseignent que « parler breton fait pleurer le petit Jésus » ou que « saint Pierre n'ouvre point à ceux qui jargonent ». Plus sournoisement, la plupart des recteurs, s'ils continuent de tolérer le breton à l'église, le dénaturent dans la vie quotidienne. Les œuvres bretonnes sont expurgées, les saints bretons chassés du calendrier et remplacés par des saints français (parfois au prix d'un jeu de mots : ainsi, saint *Tugen* transformé en saint *Eugène*); les noms de lieux sont travestis jusqu'au burlesque, comme *C'horz Groaz*, de nos jours *Corps Gras*, ou *Ker Saozon* (« la maison des Anglais ») devenu *Ker Sauce*. Il devient illégal de donner des prénoms bretons aux enfants

et le curé et le secrétaire de mairie s'entendent pour refuser de les baptiser et de les enregistrer à l'état civil. Quant aux notables, certains aiment sincèrement leur pays, il leur arrive même de défendre sa culture : en 1869, ils enverront, sur l'initiative de Gaidoz et de Gaulle, une pétition à Napoléon III pour l'enseignement du breton. Mais leurs efforts sont condamnés à la stérilité pour la raison que j'ai dite, la complicité tacite des possédants. En culture comme en politique, les notables se font bon gré mal gré les complices de la censure : pratiquement, ils expulsent la langue bretonne de l'imprimé. (1)

## La compréhension ?

En 1870, pour une raison qu'aucun historien n'a valablement éclaircie, l'armée de Bretagne qui à l'époque montait au feu avec ses propres drapeaux fut retirée des combats sur ordre de Paris et enfermée au camp de Conlie, dans la Sarthe. Pendant des semaines elle y mourut de dysenterie et de variole. Un jour, enfin, un fringant général français, le général de Marivault, décida de la passer en revue. Alors de ce « fumier tout seul rassemblé » (Corbière) surgirent des milliers de spectres haillonneux tendant leurs mains suppliantes :

— *D'ar ger<sup>1</sup>, ma général ! D'ar ger !*

Le général, bouleversé, se tourna vers ses officiers :

— Ces braves Bretons ! dit-il. Même dans la pire misère, il n'ont qu'un désir, se battre !

Il ne parlait pas breton, bien sûr. Il ne savait pas que *d'ar ger* ne signifie pas : *A la guerre !* mais *A la maison.*

(1)

### FRANSEZ LAORANS

Fransez Laorans ne parlait que breton. C'était chose fréquente au début du siècle. Pendant la guerre de 1914, il fut grièvement blessé, et fut récupéré par des brancardiers qui l'interrogèrent.

Il répondit en breton, dans une demi-inconscience, or "oui" se dit "ya" en breton.

Pris pour un espion allemand, il fut abattu sur place.



"A Saint-Derrien (Finistère) comme partout en Basse-Bretagne, il était interdit de parler breton à l'école. Nous y allions à l'âge de 6 ans, en ne sachant pas faire une phrase en français. Nos parents nous avaient appris quelques mots: bonjour Monsieur, oui, non, un, deux, trois, jusqu'à dix...

Celui qui était pris à parler breton était puni par une corvée de nettoyage. Sur la cour de récréation, il y avait deux clans: ceux qui savaient le français, qui pouvaient parler, jouer et rire comme ils voulaient, et les bretonnants, qui n'osaient jamais parler, de peur de dire un mot de breton. Nous, les bretonnants, n'avions pas le droit de parler entre nous à voix basse, car le maître d'école nous surveillait étroitement. Il nous punissait automatiquement car, disait-il, si nous avions honte de parler à voix haute, c'est que c'était en breton.

De 6 à 12 ans, nous avons appris le français à l'école sans trop oser parler en dehors de la classe. Le soir seulement sur le chemin de la maison et en arrivant, nous pouvions enfin parler avec nos parents et rire.

A la fin de l'école, je ne savais plus bien parler le breton, et je ne savais pas parler français correctement.

Une seule fois, nous avons entendu notre maître d'école parler breton. Il le parlait très bien".

(Témoignage recueilli à Saint-Vougay par R. Le Moigne en 1967)

# L'INTERDICTION

## INTERDICTION DE L'ENSEIGNEMENT EN BRETON (1876)

MINISTÈRE  
DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE  
Et des Beaux-Arts  
— " —  
DIRECTION  
" —  
l'Enseignement primaire  
2<sup>e</sup> Bureau

Paris, le 2<sup>e</sup> Décembre 1876

*Not communiqué  
à M. le Préfet de la Seine  
à M. le Préfet de la Gironde*

*Monsieur le Préfet,*

Objet

*1876*

*Y. Institut  
communal d'ég. Armel.*

Mon attention a été appelée sur l'instituteur communal d'ég. Armel qui, contrairement aux instructions de M. l'Inspecteur d'Académie et malgré les dispositions formelles de l'article 28 du règlement des écoles, continuerait à faire sa classe en breton, exclusivement.

Je vous prie de vouloir bien m'adresser un rapport à ce sujet et de me faire connaître en même temps les mesures que mes vœux proposeraient de prendre.

Recevez, Monsieur le Préfet,  
l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,  
POUR LE MINISTRE ET PAR AUTORISATION :  
*J. L. L.*

*Monsieur le Préfet du D. P. du Finistère*

(Archives départementales du Finistère)



# L'ANNEE DU PATRIMOINE

le samedi 10 juin 1978, en fin d'après-midi, la statue monumentale d'Alain Barbe-Torte installée depuis l'été 1975 dans la cour du château des Ducs de Bretagne était gravement mutilée par des inconnus. M. Alain Chenard, Député-Maire de Nantes, se rendait immédiatement sur les lieux et annonçait quelques jours plus tard l'ouverture d'une souscription pour financer une nouvelle statue. L'histoire de Bretagne n'étant pas enseignée dans nos écoles, les nantais ne savent pas qui est Alain Barbe-Torte et cette souscription, autour de laquelle il n'a été fait strictement aucune publicité ni aucune information historique n'a évidemment permis de recueillir depuis un an qu'une somme dérisoire.

De toutes façons, même s'il était intéressant de faire réaliser une nouvelle statue d'Alain Barbe-Torte par un artiste breton d'aujourd'hui, il fallait restaurer celle qui avait été mutilée, si cela était possible. Plusieurs spécialistes ont examiné attentivement les débris de cette statue et ont estimé qu'elle était tout à fait réparable. Des démarches ont été effectuées dans ce sens au cours de l'été 1978 par les responsables du Centre Nantais de Culture Celtique auprès du Député-Maire de Nantes et du Président du Conseil Général de Loire-Atlantique. Elles ont reçu un accueil favorable, mais un an après, il faut constater que rien n'a encore été fait. Cette indifférence envers le souvenir de celui qui fut le libérateur de la Bretagne des Normands et le reconstruc-teur de la ville de Nantes, est tout à fait incompréhensible, d'autant plus que les sommes à engager dans la reconstruction de cette statue sont bien peu de choses par rapport au budget de la ville de Nantes et à celui du département de Loire-Atlantique.

Rappelons que la statue monumentale d'Alain Barbe-Torte a été réalisée en 1861 par le sculpteur breton Amédée Ménard (1806-1879), dont une rue de Nantes porte le nom. Cette statue a occupé pendant plus d'un siècle l'escalier d'honneur de la Cour des Comptes de Bretagne (très bel édifice classé du XVIII<sup>e</sup> siècle, actuellement occupé par la Préfecture de Loire-Atlantique). Pendant l'été 1975, l'ancien préfet de Nantes (et des "Pays de Loire"), M. Paul Camous, a fait furtivement transporter cette statue dans la cour du château des Ducs de Bretagne, ce qui n'a pas tardé à susciter de nombreuses protestations des nantais. En effet cette statue était en plâtre et il était évident qu'elle ne résisterait pas longtemps aux intempéries et aux fantaisies des visiteurs.



## Annonces légalés

### SOCIÉTÉ BARBE-TORTE

Suivant acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> juillet 1979, enregistré à Guingamp, le 24 juillet 1979, il a été constitué entre :

M. Jean Destrée, commerçant, Pont Melvez; Melle Véronique Destrée, commerçante, Pont Melvez, sous la Raison Sociale Jean DESTREE et Cie et le nom commercial BARBE-TORTE - LES SURPLUS ARMORICAINS, une Société en nom collectif ayant pour objet : la création et l'exploitation d'un fonds de Surplus Militaires et Civils et tous articles déclassés.

La durée de la Société est de 60 années à compter de la date

de son immatriculation au Registre du Commerce.

Le Capital Social formé par les apports des associés s'élève à la somme de 1.000 F répartis comme suit :

M. Jean Destrée : 700 F;  
Melle Véronique Destrée : 300 F.  
Total égal à F 1.000.

La Société est gérée et administrée par M. Jean Destrée, Associé qui a vis à vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la Société et l'engager pour les actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Guingamp.

Pour Avis et Mention :  
Jean DESTREE,  
Gérant.



# LES CHOIX DE PARIS

## l'Opéra de Paris

### 87 000 F de subventions par fauteuil... et par an

... Au moment où l'on s'efforce de mettre la culture à la disposition de tous, il est assez surprenant de constater que dans ce domaine les provinciaux sont très défavorisés par rapport aux parisiens. C'est ainsi qu'un parisien a droit par an à 333 F au titre de la culture alors qu'un breton doit se contenter de 8,90 F. Et M. Guichard d'ajouter : « La capitale absorbe à elle seule 54 % du budget des Affaires Culturelles... Deux millions et demi de parisiens reçoivent plus que 50 millions d'autres français. Il est temps que cela change... pour les seuls 6 000 abonnés du Théâtre Garnier, l'Etat débourse autant que les 12 millions d'enfants scolarisés... » Extrait de 7 Jours, Les Petites Affiches de Bretagne, 24 mars 1979.

N.D.L.R. — Précisons qu'il s'agit de M. Guichard Francis, président de l'Association pour le développement de la musique en Ille-et-Vilaine. Ceci pour éviter toute confusion.

Malgré la réforme des statuts de l'Opéra et le lancement d'un certain nombre de grands spectacles qui sont d'incontestables réussites, la subvention de l'Etat à l'Opéra sera pour 1979 de 173 millions de francs, ce qui, a noté le rapporteur, correspond à une subvention annuelle par fauteuil de 87 000 F !

L'Opéra, ses spectacles, ses ballets, son orchestre, sont des supports du rayonnement artistique de notre pays à l'étranger. L'Opéra attire beaucoup de monde. En 1977, le taux de fréquentation a dépassé 97 %. Mais 87 000 F par fauteuil, c'est tout de même bien cher et on se demande si tous les moyens d'obtenir des recettes supplémentaires, en dehors de la subvention ont été épuisés.

Comment ne pas rapprocher de tels chiffres de ce qui peut être consacré à la décentralisation en province ?

Extrait du "Journal du Dimanche".

### Les cloches sont restées à Paris...

Je vous envoie un extrait du programme radio-télé du Monde des 12-13 août 79 qui pourra enrichir le sottisier des choses dites et écrites sur la Bretagne et les Bretons, bien qu'il n'y ait plus grand-chose à ajouter aux stupidités de M. Ferniot.

Enfin, il y a peut-être mille sonneurs en Bretagne, mais ce qui est certain, c'est que les cloches sont restées à Paris.

Claude LE CLERO

20 h. 30. Regards sur les télévisions étrangères (in B.B.C.) : Eustache et Hilda, d'après le roman de I.P. Hartley, réal. D. Davis (1<sup>er</sup> épisode : le septième ciel).

Oxford en 1920. Début d'une nyctée. Eustache sera-t-il délaissé ?

21 h. 40. Festival d'été : Fêtes de Cornouaille. Réal. J. D. Verhaegue.

Tradition à Quimper depuis 1623, la fête de Cornouaille rassemble chaque été, en juillet, les adhérents de quasi-vingt cercles celtique. Défilé de costumes bretons, danses et retrouvailles de mille sonneurs de cloches.

22 h. 55. Dessin animé : Même le soleil pleure.



□ EN 1979, LES ÉMISSIONS EN LANGUE BRETONNE ont représenté un total de 251 heures 45 minutes à la radio et de 22 heures 16 minutes à la télévision pour l'ensemble de l'année. Il est prévu une augmentation des émissions de radio de 26 heures pour l'ensemble de l'année 1980. Ces chiffres dérisoires montrent malheureusement combien il y a loin des déclarations officielles à la réalité.



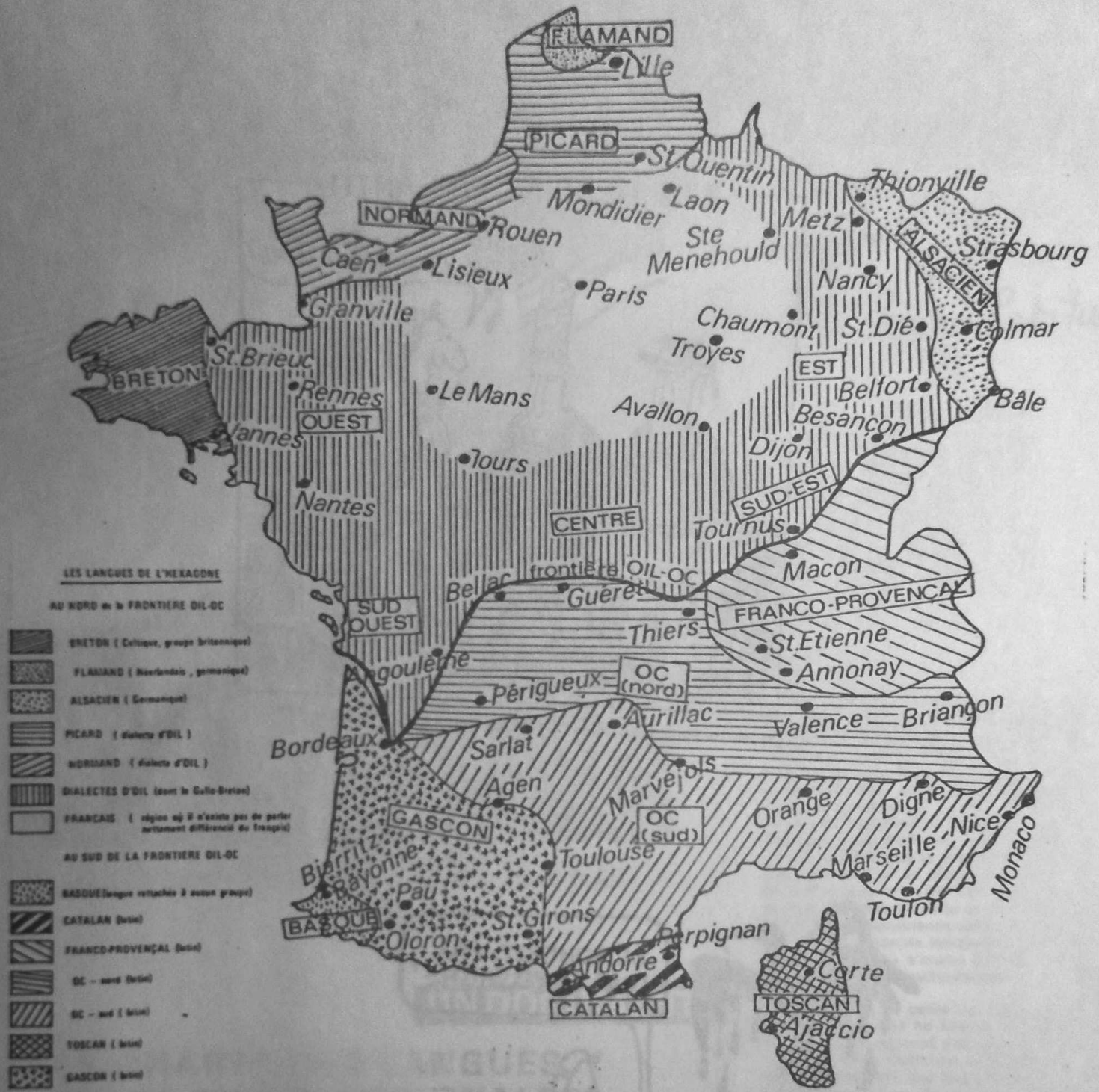
LE DESSIN DE PLANTU



Dessin de Plantu paru dans l'hebdomadaire "LA VIE" en juillet 1979...



(Dessin de PLANTU.)

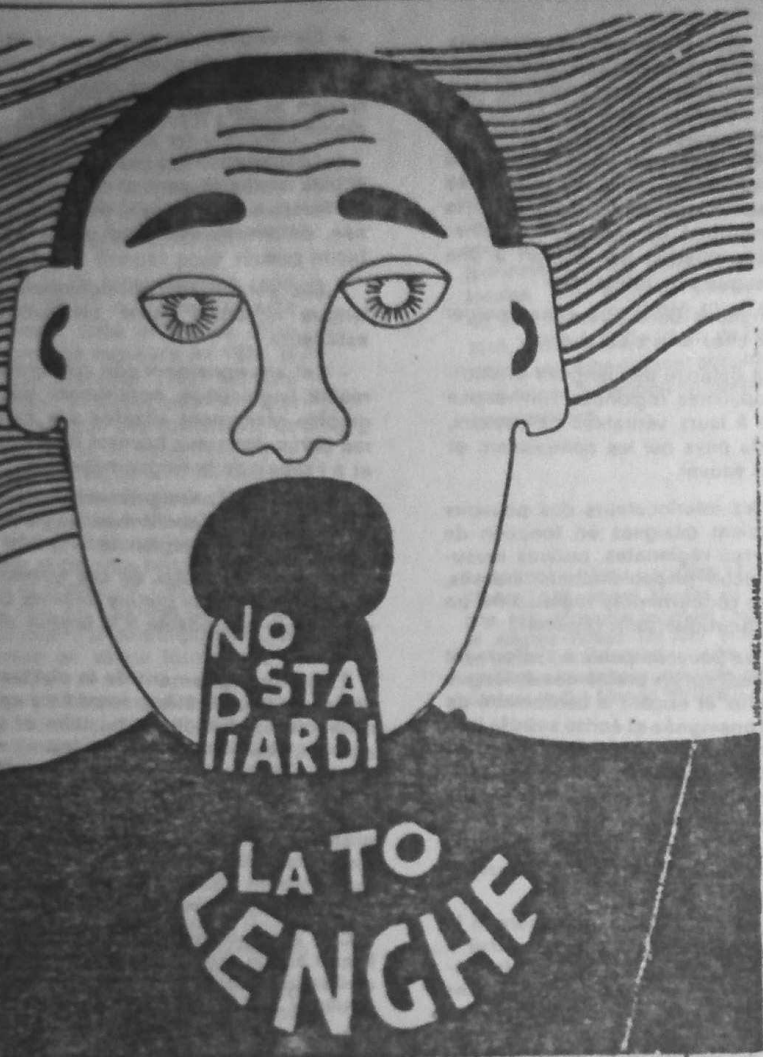


- CARTES DES LANGUES DE FRANCE**
- A) Au nord de la frontière OIL-OC :**
- 1) dialectes d'oïl : Picard, Normand, Ouest (dont le gallo), Sud-Ouest, Centre, Sud-Est, Est.
  - 2) langues autres : breton (celtique), flamand et alsacien-lorrain (germaniques).
- B) Au sud de la frontière OIL-OC :**
- 1) une seule langue non latine, le BASQUE.
  - 2) plusieurs dialectes latins : franco-provençal, gascon, oc-nord, oc-sud (dont le provençal), catalan, toscan (en Corse).

(2)



# NE LAISSE PAS TA LANGUE SE PERDRE



« NA LAOSK KET DA YEZH DA VONT DA GOLL ! »  
Skritell embannet e Bro-Frioul.

## UN DOCUMENT

### LA CHARTE DES LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES DÉFINIE A CLERMONT-FERRAND

#### I. DEFINITION DE LA REALITE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE REGIONALE.

• Nous reconnaissons la variété, trop souvent soulignée et exagérée dans des intentions dépréciatives, des parlers locaux et nous admettons toute expression culturelle dans ces parlers. Nous n'entendons pratiquer à leur égard ni uniformisation ni liquidation.

• Mais, par-delà cette variété, nous affirmons fermement l'existence d'ensembles dialectaux dont les populations perçoivent l'unité fondamentale. Sur le plan culturel, chacun a vocation et qualité pour s'affirmer langue de culture, du fait d'une tradition orale et littéraire

vieille de plusieurs siècles, présente à toutes les époques, et d'une volonté culturelle que cette tradition exprime, maintenant plus que jamais.

#### II. CONDITIONS DU RESPECT ET DU DEVELOPPEMENT DES CULTURES REGIONALES.

Il se développe actuellement deux tendances convergentes et fâcheuses:

• D'une part, les pouvoirs publics et les

• **TOUS REGIONALISTES !** Lors du débat organisé par l'Institut Supérieur de Gestion de Paris à Bag-Meil le 28 octobre dernier, tous les participants : journalistes, responsables économiques, représentants du R.P.R., du P.S. et de l'U.D.F. se sont déclarés partisans de l'attribution de plus grands pouvoirs aux régions.

↑  
la logique habituelle  
↓

□ MICHEL DEBRÉ a qualifié de "scandaleuse" l'attitude de l'Assemblée Européenne se permettant de "laisser déposer, diffuser et discuter des propositions de résolution donnant des recommandations à la France sur sa politique à l'égard des départements corses et bretons. M. Debré a ensuite déposé une question écrite au gouvernement.

• Le cadre de nos langues et cultures populaires est régional et interrégional: souvent les limites linguistiques, qui sont les révélateurs des véritables contours de communautés formées par des siècles de vie de relation, enjambent celles des anciennes provinces et des actuelles régions de programme. La division administrative pose d'ailleurs des problèmes qui doivent être résolus pour rendre à chaque communauté sa pleine réalité et lui permettre de jouer un rôle actif et dynamique dans l'ensemble national: le développement d'une conscience culturelle régionale est la démarche indispensable pour que la « Province » s'anime économiquement, socialement, culturellement.

• Par contre, le cadre des langues et cultures populaires ne saurait, en aucun cas, être supra-régional, c'est-à-dire réunir en un ensemble indifférencié des régions ayant leur dialecte, leur histoire, leurs traditions, leur système de relations propres. La défense de nos patrimoines réels et ressentis est incompatible avec toute doctrine nationaliste-centraliste qui rééditerait le comportement du centralisme parisien et achèverait son œuvre de ruine des patrimoines populaires.

• Nous affirmons donc nos langues dans leur cadre réel, leurs droits inaliénables, et leur valeur sans limite, en rejetant tout complexe vis-à-vis de la langue et de la culture françaises et tout centralisme et impérialisme des émules antagonistes de celle-ci. Nous sommes français sans retour, mais nous voulons l'être avec nos caractères propres, pleinement respectés et développés.

forçés politiques, quand ils ne les ignorent pas, commencent à intervenir dans les cultures régionales et cherchent à les

encadrer: il conviendrait donc qu'ils fissent l'effort indispensable pour s'informer de la situation réelle et pour en comprendre les tenants et aboutissants.

● D'autre part, des groupements à couverture culturelle cherchent à profiter de cette situation pour se présenter en « seuls interlocuteurs valables », se donner de l'importance, s'attribuer le monopole des avantages financiers, prendre le contrôle de l'enseignement régional et pénétrer dans les moyens d'information. Ils détournent ainsi la question de sa voie juste: la défense et la promotion de langues et de cultures qui appartiennent à tout le peuple. Ils suscitent la méfiance de la population pour une cause légitime, travestie d'inquiétante façon. Ils hypothèquent gravement l'avenir de nos langues et de nos cultures populaires.

Il en résulte:

● L'apparition de documents, souvent appelés « chartes culturelles », pleins de bonnes intentions, mais parfois aussi de démagogie et d'incidentes redoutables, habilement introduites par des interlocuteurs « motivés », de façon à la fois à justifier la poursuite d'autres buts sous couvert d'exécution de la charte, et à écarter ceux qui ne sont pas dans la même ligne de pensée et d'action qu'eux.

● Le développement anarchique d'initiatives officielles se traduisant surtout par la « réunionite ». Or, celle-ci lasse rapidement les travailleurs de bonne foi, qui préfèrent agir concrètement au service de leur langue et de leur culture. Le champ est ainsi libre pour des groupes qui finissent par imposer leurs revendications.

● Une fois devenus « interlocuteurs habituels » et abrités derrière des documents où ils ont habilement introduit des dispositions qui leur permettront d'aller plus loin dans la revendication, tout en devenant « interlocuteurs exclusifs », ils

exploitent les tendances centralistes spontanées des responsables pour précéder et obtenir une série de mesures. Cela aboutit à enfermer dans un carcan la défense des langues et des cultures populaires et à les détourner de leur objet: au mépris traditionnel dont souffrent les « patois » par rapport au français, s'ajoute la subordination à de nouveaux dominateurs, la dépréciation par rapport à une nouvelle langue « de référence »

Nous exigeons donc que « charbonnier soit maître chez lui », c'est-à-dire:

● Que la défense des langues et patrimoines populaires régionaux soit remise et confiée à leurs véritables défenseurs, les gens du pays qui les connaissent et veulent les sauver.

● Que les interlocuteurs des pouvoirs publics soient désignés en fonction de leurs œuvres régionales, œuvres mesurées de façon palpable (écrits, travaux, recherches concernant la région dans un esprit authentiquement régional.)

● Que les pouvoirs publics s'informent sérieusement sur les problèmes de langue en particulier et exigent la conformité de la langue enseignée et écrite avec la langue effectivement parlée dans la région (y compris, bien entendu, sous une forme culturelle, littéraire et épurée, pourvu que ce soit sur l'authentique fonds régional).

La défense des langues et patrimoines régionaux ne doit pas être une nouvelle acculturation venue d'en haut.

La langue de la région, sa culture et la civilisation qu'elle porte, doivent servir à l'illustration du génie populaire, à la formation de la conscience populaire, à donner une âme à nos régions, afin d'en faire des partenaires actifs, dynamiques et non des pions dans d'obscurs combats où l'on embarque les passagers sans qu'ils connaissent la destination ni les escales.

### III. CE QUI EST NECESSAIRE.

#### 1. Un enseignement de la langue régionale:

● Fondé sur la langue régionale et sur elle seule; partant des parlers locaux pour s'élever progressivement aux formes de culture de la langue régionale, qui doivent être systématiquement valorisés, car il n'y a pas d'avenir culturel sans ambitions culturelles.

● Donné en utilisant une écriture adaptée aux caractères de la langue régionale, simple, claire, aisément assimilable et qui, grâce à sa facilité d'acquisition, laisse l'essentiel du temps d'étude à ce qui est d'importance capitale, c'est-à-dire l'apprentissage de la langue, de ses mots authentiques, de ses expressions, de ses tournures et de sa syntaxe originale.

● Institué à tous les niveaux, sous des formes vivantes combinant l'enquête par les enfants et adolescents eux-mêmes avec les saynètes qu'ils peuvent imaginer, le chant, etc. mais aussi les indispensables exercices de vocabulaire et de grammaire et les textes de valeur produits par des écrivains pendant plusieurs siècles: la langue régionale est une discipline aussi valable que n'importe quelle autre. Elle peut faire l'objet d'un enseignement plus vivant et détendu que certains, mais elle ne doit pas tomber dans la distraction, sans

objectif d'acquisition de connaissances. Il faut un enseignement sérieux, auxiliaire véritable de la sauvegarde et de la promotion de la langue et non une amusette ou un batelage.

● Sanctionné dans tous les examens et présent dans toutes les filières, avec des coefficients qui rendent l'étude attractive. Mais, en échange, la notation doit être pratiquée de façon responsable et honnête, sans gonflement systématique des notes susceptibles de remettre en cause la place acquise par la discipline.

Nous insistons aussi sur le fait que les jurys doivent être choisis parmi les enfants du pays qui en connaissent bien la langue et sont dévoués à la sauvegarde de celle-ci.

● Les modalités de l'enseignement doivent être définies non par des mesures partielles prises sans continuité de vue et souvent sous la pression de diverses démagogues, mais comme un ensemble, et en pleine connaissance des causes et des conséquences, afin qu'elle serve à sauvegarder et promouvoir effectivement la réalité linguistique et culturelle régionale (ou interrégionale).

Nous demandons fermement que tous les textes soient revus, coordonnés et révisés pour répondre à cette exigence.

● L'enseignement doit faire l'objet d'un contrôle véritable suivi, destiné à assurer qu'il est conforme à ses objectifs de protection et de développement du patrimoine régional.

● La formation des enseignants (stages, écoles normales, centres de formation de professeurs, universités) doit être organisée, définie et contrôlée avec soin, de façon que:

- Elle garantisse l'enseignement de la langue régionale seule sans intrusion extérieure.

- Cet enseignement soit conforme à la réalité linguistique, notamment par une graphie réellement adaptée aux caractères particuliers, aux besoins d'expression et à l'avenir de la langue régionale.

- La liste des enseignements et les programmes soient conformes au plein respect de la langue régionale.

● Les responsables de ces formations doivent avoir fait la preuve de leurs capacités et de leur fidélité à la langue régionale.

2. Un enseignement de la civilisation régionale qui doit être présent à travers de nombreuses disciplines (histoire et géographie, sciences naturelles, lettres, etc.) non pas comme une petite parenthèse distractive de fin de trimestre, mais continuellement lié aux autres points du programme, auxquels il peut donner une illustration concrète et des points de comparaison aidant à saisir des objets plus éloignés de l'esprit des élèves.

Cet enseignement ne doit laisser à l'écart aucun aspect ou phénomène de la civilisation régionale: paysages, habitat, outillage, milieu physique et humain, etc.

#### 3. Une admission dans les moyens d'information.

Il faut une politique de vérité: garantissant l'accès aux moyens d'information à ceux qui représentent réellement des réalisations culturelles et non en fonction d'intrigues et de clientèles. La culture régionale ne doit pas être synonyme de colonisation des moyens d'information par des groupes bien organisés et poursuivant des buts de domination.

#### 4. Dans la vie publique,

il est souhaitable que la langue régionale apparaisse (enseignes, panneaux indicatifs bilingues, etc.) et que toutes les mesures raisonnables soient réalisées au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir. Mais:

Les inscriptions doivent être rédigées dans la langue régionale, dans une écriture conforme à la réalité locale.

Nous ne devons pas avoir une mentalité d'assistés, mais simplement revendiquer et obtenir ce que nous pouvons justifier par notre œuvre créatrice au service de nos patrimoines linguistiques et culturels régionaux.

La culture régionale ne pourra pénétrer dans les consciences au point de devenir indéracinable que par le développement d'une somme culturelle incontestable et par le sentiment, chez les populations, de la dignité de cette culture. C'est en nous-mêmes que nous trouverons la force et les véritables moyens de sauver cet aspect essentiel de notre identité et des mesures coûteuses n'y feront rien si le peuple s'en désintéresse.



□ **DEUX MILLIARDS DE CENTIMES POUR PRESERVER L'HERITAGE HISTORIQUE DE L'ECOSSE.** Le Scottish National Trust fête cette année son cinquantième anniversaire et il a lancé au début de l'année une grande souscription nationale en Ecosse pour réunir 2 millions de livres sterling (soit environ 22 MF ou 2,2 milliards de centimes). Créé en pleine crise économique mondiale en 1931, le Scottish National Trust est une fondation indépendante de l'Etat qui ne vit que des cotisations de ses membres. Ils étaient 80 000 au début de 1980, ils sont 103 000 aujourd'hui. Le Scottish National Trust possède à travers l'Ecosse un très grand nombre de monuments et de sites historiques qu'il gère et entretient. Ces sites reçoivent plus de 1 300 000 visiteurs par an et jouent un rôle important dans la mise en valeur touristique de l'Ecosse.

Les 2 millions de livres qui vont être récoltés serviront principalement à la mise en valeur de deux champs de bataille importants dans l'histoire de l'Ecosse, Bannockburn, près de Stirling où Robert Bruce remporta une victoire éclatante sur les Anglais en 1314, sauvegardant ainsi l'indépendance écossaise, et Culloden, qui vit en 1746 la défaite du Prince Charles-Edouard Stuart devant les troupes du Duc de Cumberland.

A Bannockburn, une statue monumentale de Robert Bruce, à cheval, domine une immense esplanade gazonnée où se réunissent chaque année des dizaines de milliers d'Ecossais pour fêter l'anniversaire de cette bataille, et c'est la Reine Elisabeth en personne qui est venue inaugurer ce monument qui commémore une défaite anglaise, ce qui témoigne d'un "fair play" tout à fait inconnu en France (que l'on se rappelle l'interdiction de toute fête pour célébrer le 600<sup>e</sup> anniversaire du retour de Jean-IV le 3 août 1979).

Les Postes britanniques publieront le 24 juin une série de cinq timbres commémoratifs pour le 50<sup>e</sup> anniversaire du Scottish National Trust, de quoi faire rêver Rafig Tullou, président-fondateur de Koun Breizh - le Souvenir Breton (fondé en 1954, le Souvenir Breton a pour but de faire connaître l'histoire de Bretagne aux Bretons par tous les moyens appropriés : conférences, publications, érection de monuments, pose de plaques commémoratives, etc. C'est à lui que l'on doit notamment la statue de Nominoë à Bains-sur-Oust).

□ **93 000 LIVRES STERLING, SOIT 85 MILLIONS DE CENTIMES,** ont été versés par le gouvernement britannique à l'édition galloise, à titre de subvention, pour l'année 1979. De plus 55 000 livres, environ 50 millions de centimes, ont été dépensés en subventions aux livres et journaux pour la jeunesse. De leur côté, les autorités locales ont apporté une aide de 40 000 livres (380 000 F). C'est, en tout, presque 200 millions de centimes de subventions qui sont accordés chaque année à l'édition en gallois. Sans commentaire.

• **MEME LES JOURNALISTES FRANÇAIS** situent Nantes en Bretagne. «En décembre prochain l'autoroute Angers-Nantes (64 km) construite en moins de deux ans, viendra encore améliorer les liaisons routières avec la Bretagne» (Le Monde 26/10/80).

□ **PANORAMA BRETON** est le titre d'un film de 100 minutes consacré à la Bretagne, par Renaat Van Dessel, professeur à Malines (Belgique). De nombreuses images sur ce pays, sur un fond musical spécialement composé et joué par Alan Stivell. Un film qui fait actuellement le tour de la Belgique et qui devrait être présenté bientôt en Bretagne.

• **EN AUSTRALIE** depuis le 24 octobre fonctionne une chaîne de télévision dite «Ethnic TV» qui retransmet 7 jours sur 7, et aux heures de grande écoute, 35 heures de programmes en italien, grec, croate, français, espagnol, allemand, etc. Le français dispose de 4 heures et demie par semaine. Bien entendu cette chaîne est financée par le gouvernement. Dans la région qui reçoit ces programmes, autour de Melbourne, habitent à peine 10 000 personnes d'origine française.

□ **UNE SEMINAIRE OUVERT A TOUS LES JEUNES BRETONS AU DANEMARK CET ETE.** Du 21 au 26 août prochain, l'Université populaire d'Uge, au Danemark, organise un séminaire pour les petites nations et les nations privées d'Etat en Europe. Le thème central sera l'identité nationale. De nombreux participants sont attendus de toute l'Europe et spécialement des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède). Le mouvement des universités populaires nordiques qui a pris naissance au Danemark au siècle dernier a joué un rôle fantastique dans la prise de conscience des Danois, des Norvégiens et des Suédois notamment, de la valeur de leurs langues, cultures et traditions populaires. Elles constituent une source d'inspiration pour tous les petits peuples d'Europe et no-

tamment pour les peuples celtiques, à l'heure où leurs cultures populaires sont plus menacées que jamais. Les organisateurs de ce séminaire souhaitent très vivement qu'un grand nombre de jeunes bretons puissent y participer et ils feront leur maximum pour que les frais d'hébergement et de nourriture soient les plus bas possibles. Pour tous renseignements, écrire à Kristian Kjaer Nielsen, Uge Allégade 17, DK 6360, TINGLEV-UGE.

**L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE BELGIQUE** vient de créer la chaire de «langues et Civilisations Celtiques», qui comportera un enseignement du breton et du gallois. Cet enseignement a été confié à notre ami laude Sterckx, membre du Comité de l'Amicale des Bretons de Belgique.

# CHARTRE CULTURELLE

## L'application de la Charte dans l'enseignement

Dans son avis du 15 septembre dernier, le Conseil Culturel de Bretagne a déjà rappelé les déclarations sur l'enseignement de la langue bretonne, du parler gallo et de la civilisation régionale ainsi que les prescriptions à cet égard, telles qu'elles ont été notées dans la Charte Culturelle de Bretagne et signées par les représentants de la région et du Gouvernement.

L'avis du Conseil Culturel faisait état d'une série d'observations relatives à la réalisation des différentes dispositions inscrites dans le titre I de ce document, en déplorant que les moyens indispensables et promis pour développer l'étude du breton, du gallo et de la culture bretonne se soient révélés, dès le départ, ou très insuffisants ou inexistantes.

Le Conseil Culturel faisait part de ses craintes que les promesses de la Charte en matière d'enseignement ne puissent être véritablement mises en application au cours de l'année scolaire qui commençait.

Les multiples indications recueillies par les membres du Conseil Culturel notamment près des enseignants et de leurs organisations syndicales, spécialement consultées par le Bureau, ont malheureusement confirmé le bien-fondé de ces craintes.

En effet, les cinq points du titre I, bien qu'ils ne prescrivent que des mesures fort modestes, sont fort loin de se voir mises en œuvre comme le Chef de l'Etat l'avait promis pour l'ensemble de la Charte. Le Conseil Culturel de Bretagne relève notamment :

- Que des instructions officielles sur l'enseignement de la civilisation régionale, du breton et du gallo ont manqué, au point que la teneur même de la Charte n'a pas été portée à la connaissance du personnel enseignant ;
- Que, dans le second degré, l'information nécessaire des établissements publics et privés à propos des cours de breton n'a pas été diffusée, qu'un grand trouble existe actuellement parmi les maîtres et les élèves quant à l'option de langue régionale en 4ème pour l'année scolaire à venir et que la préparation de la mise en place d'un enseignement organisé du breton en 1979-80 n'est pas sérieusement engagée, pour le moment.

Plutôt que de dresser un tableau critique exhaustif d'une situation qui lui paraît due au manque des moyens mis par le Ministère de l'Education à la disposition des Recteurs d'Académie de Rennes et de Nantes, ainsi qu'au fait que la « déconcentration » des pouvoirs, annoncée par le Ministre, ne passe toujours pas dans les actes, le Conseil Culturel de Bretagne estime préférable d'énumérer les dispositions concrètes qu'il demande à l'administration de mettre en œuvre, dans le cadre de la Charte culturelle :

1. — CIVILISATION REGIONALE : Diffusion d'instructions pratiques sur son enseignement, en s'inspirant des programmes précédemment mis au point par la Commission Académique d'Etudes Régionales (1966-67) et mise en route d'une action concertée à cet égard des Iden et des Conseillers Pédagogiques.

### 2. — SECOND DEGRE :

a) Enseignement du breton : Préparation, dès à présent et avant fin juin, des mesures permettant, dans chaque établissement, l'intégration des cours de breton aux services des professeurs, cette intégration conduisant à la création de postes nouveaux que le Ministère de l'Education doit comprendre comme indispensable à la réalisation des engagements qu'il a pris et dont la rédaction lui revient entièrement. Il importe que les établissements prévoient de placer les cours de breton aux heures normales d'enseignement.

b) Option : Publication d'un texte officiel supprimant toute ambiguïté au sujet du choix de la langue « régionale » comme option en classe de quatrième, avec possibilité d'en faire une option supplémentaire qui évitera la rivalité entre langue étrangère et langue du pays.

3. — PREMIER DEGRE : Moyens réels à donner aux conseillers pédagogiques pour leur permettre de remplir pleinement leur fonction d'information, de documentation et d'initiation à l'enseignement du breton. Création, comme au Pays Basque, d'un corps d'enseignants itinérants cantonaux.

4. — FORMATION DES MAÎTRES. — 1<sup>er</sup> degré : Organisation de stages plus longs et plus nombreux, avec remplacement assuré des instituteurs et institutrices en session. — 2<sup>e</sup> degré : Tenue de journées d'étude répétées et stages longs.

5. — GALLO — LOIRE-ATLANTIQUE : Application intégrale des dispositions de la Charte d'une part, à l'utilisation et à l'étude du parler gallo, - d'autre part, pour l'ensemble des mesures dans le département de Loire-Atlantique.

6. — DOCUMENTATION : Création, au sein des CRDP et des C.D.D.P., de services départementaux de documentation à l'enseignement régional breton. Détachement de professeurs spécialisés pour la préparation des documents à éditer par ces services.

Au-delà de ces mesures, le Conseil Culturel de Bretagne tient à affirmer sa conviction qu'il faudra, dans un avenir très proche, adopter d'autres dispositions qui découlent directement des principes figurant dans le préambule de la Charte et la déclaration liminaire du Titre I. Ces dispositions, qui seront à compléter dès que possible dans un Statut général des Langues et Cultures de France, devraient concerner en particulier les points suivants :

A. — UNIVERSITES : Conclusion d'un accord de la Région avec le Ministère des Universités, en complément de la Charte, afin de permettre le développement d'une formation universitaire à l'enseignement régionalisé et de reconnaître une valeur nationale aux diplômes qui sanctionneront cette formation.

### B. — SECOND DEGRE :

- a) Mise en vigueur anticipée, à titre d'expérience-pilote, de l'option de langue et culture bretonnes au baccalauréat.
- b) Organisation systématique d'un enseignement facultatif du breton dans tous les établissements, avec création de postes spéciaux.
- c) Création d'une épreuve à option de langue et culture « régionales » dans les concours d'aptitude des divers enseignements.

### C. — PREMIER DEGRE :

- a) Possibilité pour les instituteurs et institutrices de disposer, dans les classes de l'enseignement *préélémentaire* et *élémentaire*, de TROIS heures par semaine dans le temps des Activités d'Éveil, comme cela est déjà recommandé pour le Basque, pour un apprentissage et une étude de caractère, non obligatoire, de la langue bretonne ou pour une utilisation du parler gallo ;
- b) Création de classes expérimentales bilingues ;
- c) Intégration à l'enseignement public des écoles maternelles « Diwan », sur leur demande et suivant les normes en usage quant à la qualification du personnel enseignant.

Le Conseil Culturel de Bretagne prend acte des rapports défendus devant le Conseil Economique et Social et le Conseil Régional de Bretagne, au cours de leurs récentes sessions de janvier et de février 1979 et se déclare d'accord avec les mesures énumérées, notamment dans le texte que le Conseil Régional a adopté en conclusion de ses débats, demandes semblables à celles qu'il avance lui-même dans le présent avis.

Le CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE, résolu à faire progresser la cause de l'enseignement de la langue bretonne, du parler gallo et de la civilisation régionale charge son Bureau, d'entreprendre une série de démarches près des Pouvoirs Publics, avec l'appui des Parlementaires, des Conseillers Régionaux et Généraux ainsi que des Municipalités de Bretagne et en accord avec les organisations d'enseignants et de parents, afin de faire aboutir les demandes ci-dessus exposées.

Pour le Conseil Culturel de Bretagne, il importe que, le Ministère de l'Education se décide à pratiquer une politique culturelle et linguistique conforme aux droits reconnus dans tous les autres pays européens aux populations minoritaires, dans le respect des prescriptions des différentes conventions et déclarations internationales.



# La défense de la langue française...

Saviez-vous qu'il existe un Haut Comité de la langue française ?

Moi non plus.

Je l'ai appris ces jours derniers par la presse, à propos d'une réunion présidée par le Premier Ministre M. Raymond Barre, et au cours de laquelle a été adoptée une charte en 14 points.

Le Parlement a créé, dans le même temps, une Commission d'Enquête chargée de promouvoir le français.

La charte en question a notamment pour objet de :

- favoriser l'emploi d'une langue claire et précise par les cadres de la science, de l'administration et des entreprises ;
- veiller à la qualité du langage administratif ;
- mettre la radio et la télévision au service de la langue française ;
- adapter et moderniser les vocabulaires scientifiques ;
- favoriser la rédaction et la publication des ouvrages scientifiques et techniques en langue française ;
- garantir la place de la langue française dans les congrès en développant la traduction simultanée.

Je ne vois rien à dire là contre. Au contraire. Mais ces pieuses intentions s'étendront-elles aussi au charabia moyenâgeux des tabellions et gens de chicane ?

A l'issue de cette réunion, les membres du Haut Comité de la langue française ont été reçus par le Président de la République.

M. Giscard d'Estaing, au cours de son allocution, a affirmé : « La langue française est en péril, il faut la défendre ».

Propos propres à émouvoir les défenseurs de la langue bretonne, solidaires des luttes de toutes les minorités linguistiques de la planète. Volontiers ils se déclareraient prêts à soutenir les défenseurs de cette nouvelle langue en péril.

Mais la suite du propos présidentiel ne cadre guère avec leurs préoccupations et leurs conceptions du droit des peuples à leur propre culture : « Le français était, il y a encore un siècle, la langue de l'Europe, il ne l'est plus. Le français est encore la langue d'une partie du monde, mais ses frontières reculent. »

En somme le français n'est déclaré en péril que parce qu'il n'occupe pas la première place dans le monde !

A vrai dire, ce n'est pas ce qui empêche de dormir les défenseurs du breton. Celui-ci se meurt, lentement mais sûrement, tué par la langue française.

Alors qu'on nous fasse grâce de ces jérémiades. Le français en péril ? Mon œil ! Pas en Bretagne en tout cas !

•

A l'époque de la Révolution française — fin XVIII<sup>e</sup> siècle. — seulement 30 % des citoyens français parlaient le français.

Pour l'imposer, et plus particulièrement depuis l'avènement de la III<sup>e</sup> République, tout a été entrepris pour anéantir les langues parlées sur le territoire de l'hexagone.

Pourtant un homme n'est-il pas plus riche lorsqu'il possède deux langues ?

(2)

Saint-pol de Léon; 1969.

Recommandations de l'inspecteur aux instituteurs et institutrices de C.E. (élèves de 7 et 8 ans).

" Les instituteurs devront veiller à éliminer les éventuels bretonnismes de leurs élèves en les notant différemment des autres fautes de français, et en proposant des devoirs spéciaux permettant de distinguer ces bretonnismes des tournures françaises.

" Ces expressions ayant été apprises auprès des parents, on pourra être amené à les leur signaler et à étudier avec eux la meilleure façon pour que ces enfants ne les emploient plus.

(recueilli par R. Le Moigne)

• **LE CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE**, en sa séance du 15 décembre 1980 prend acte des assurances qui ont été données par M. Le Recteur d'Académie, qu'à la rentrée 1981-82, l'option breton en 2<sup>de</sup> langue vivante sera normalement admise en classe de 2<sup>de</sup>, conformément à l'objectif de continuité fixé par la Charte Culturelle de Bretagne.

«Le Conseil Culturel de Bretagne, en sa séance du 15 décembre 1980 souhaite dans une voix unanime que l'utilisation de la langue bretonne soit encouragée dans la vie publique. A cet effet, il exprime son étonnement et s'élève contre la pratique de certains services publics (S.N.C.F. et P. et T.) qui semblent refuser aux usagers le droit légitime de s'exprimer dans leur langues».

□ **UNE NOUVELLE PROPOSITION DE LOI EN FAVEUR DES LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES.** Un groupe de treize sénateurs alsaciens, corse, basque, bretons, et occitans, parmi lesquels M. Edouard Le Jeune, Sénateur-Maire de Dinéault, M. Bernard Le Marie, Sénateur-Maire de Caulnes, M. Louis Le Montagner, Sénateur-Maire de Guidel et M. Louis Orvoen, Sénateur-Maire de Moëlan-sur-Mer et Président du Conseil Général du Finistère, a récemment déposé un projet de loi relative au statut des langues et cultures régionales dans l'enseignement, les affaires culturelles, l'éducation permanente, la radio et la télévision.

Ce groupe de sénateurs constate la situation critique dans laquelle se trouvent aujourd'hui les langues et cultures régionales et l'incapacité des moyens mis en œuvre actuellement à en favoriser un véritable épanouissement. Ils préconisent en conséquence que l'Etat adopte une politique générale, efficace et cohérente à l'égard de ce patrimoine national qu'elles représentent.



• **HEURS ET MALHEURS DE LA RADIO CORSE.** Pour pouvoir disposer d'une radio vraiment à eux, sans risque d'interruption des émissions et de saisie du matériel par la police, les Corses ont créé il y a deux ans une station «Radio Corse Internationale» (R.C.I.) qui émet depuis l'île d'Elbe, c'est-à-dire en territoire italien. Pour empêcher la population corse de recevoir ses émissions, Télédiffusion de France (T.D.F.) a fait pendant des mois du brouillage (comme font les gouvernements des pays de l'Est pour empêcher leurs populations de recevoir les émissions des pays occidentaux). Puis durant l'été dernier, un commando (sans doute des barbouzes de Francia) a détruit à l'explosif l'émetteur de R.C.I. au Mont Campanne, dans l'île d'Elbe. Les émissions ont pu reprendre normalement le 19 novembre 1980 mais le 28 janvier dernier, elles ont été à nouveau interrompues à la demande de l'administration des postes et télécommunications italienne, le gouvernement français faisant pression depuis 2 ans sur le gouvernement italien pour qu'il empêche R.C.I. d'émettre vers la Corse.

□ **LE PARLEMENT EUROPÉEN** inquiet des procédures continuellement engagées contre les autonomistes bretons en France et des atteintes ainsi portées à la démocratie dans ce pays, convaincu que seule une politique respectueuse des Droits de l'Homme et du droit des gens peut préserver l'entente de l'Europe,

reconnait le droit inaliénable du peuple breton à une culture propre et à un territoire historique ;

• **LA BRETAGNE DANS LE QUART MONDE?** A côté du monde capitaliste, du monde socialiste et du Tiers Monde, certains commencent à distinguer un «Quart Monde» dans lequel ils rangent toutes les tribus, ethnies, minorités nationales, populations spoumées ou opprimées par d'autres populations à travers la planète. Ce «Quart Monde» va tenir sa première assemblée mondiale à Londres du 16 au 18 juillet 1981. (First Assembly «The Fourth World» 25 Abercorn Place London NW 8 England).

• **LE COMITÉ INTERNATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA LANGUE BRETONNE** en appelle au Parlement Européen. Le Comité prie instamment le Parlement :

- de demander à la Commission de Bruxelles qu'elle lui communique tous rapports et informations dont elle pourrait disposer sur le problème;

- d'organiser, pour disposer d'une connaissance des faits en Bretagne, un voyage d'étude d'un groupe spécialisé de représentants;

- d'examiner, à la lumière des résultats de l'application de la Charte culturelle en Bretagne, les critères d'efficacité que devra comporter la Charte communautaire des langues et cultures régionales que la Commission spécialisée de l'Assemblée de Strasbourg est chargée de rédiger avant la fin de 1980;

- d'étudier les voies éventuelles de recours devant la Commission Européenne des Droits de l'Homme, eu égard aux manquements de l'Etat français à se conformer, en matière de droits des minorités et des cultures minoritaires, aux conventions et actes internationaux auxquels la France a souscrit, si toutefois il demeure un espoir que ce pays se soumette au droit international en pareil cas».

La Commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports du Parlement Européen a répondu au Comité International qu'il se chargeait d'étudier ce problème. C'est un député italien, M. Gaetano Arfé, qui en est le rapporteur.

• **THE FOURTH WORLD.** La première Assemblée du Quart-Monde se tiendra cet été à Londres du 29 au 31 juillet. Des représentants de petites nations et de communautés luttant pour leur indépendance discuteront de la façon de combattre le gigantisme, et de revenir à «l'échelle humaine» en politique et en économie. La «Fourth World Assembly» est organisée conjointement par Resurgence (Journal du Quart Monde), la Société Schumacher, et l'Environnement Research Association. Son principal but sera de faire des propositions d'action directe non-violente pour aider à transférer le pouvoir du gouvernement central aux communautés locales. Les organisateurs attendent un millier de participants à cette Assemblée placée sous la présidence de Gwynfor Evans. Fourth World Assembly, 24 Abercorn Place, London NW8, Angleterre.



# L'EXEMPLE DES AUTRES PAYS

Les Gallois, après une lutte longue et acharnée viennent d'obtenir une chaîne de télévision qui diffusera tous les jours des émissions en gallois. C'est cette lutte et son dénouement que nous retrace ici Per Denez.

## Pour le droit à la vie

Les peuples celtes ont une longue et tragique expérience des chiffons-de-papier et des promesses non-tenues. Les rites et rythmes électoraux de notre époque nous livrent à foison ces lunes de Landerneau : d'abord on n'y croit pas trop et puis, comme les faibles, les pauvres, les enfants, on veut y croire quand même un peu. Les lendemains du grand jour ne sont jamais des lendemains qui chantent : les beni-oui-oui et quislings de service ne manquent pas, pour expliquer que «au niveau de la réalisation... compte tenu des données de la conjoncture... et bla bla bla, et bla bla bla...». On se dit, gros Jean comme devant, qu'on était bien cons, c'est le mot, d'y avoir cru un seul instant mais la fois d'après on espérera bien encore un tout petit peu... Et tout doucement l'espoir, cette carotte du pauvre, nous conduira à la «solution finale», celle où on ne posera même plus problème...

Le Pays de Galles est, de tous les pays celtes, celui où la lutte culturelle est la plus vive. On a coutume, en Bretagne, de le

considérer, le Pays de Galles, comme une sorte de Paradis culturel. Faudrait pas croire que les «golden delicious» y ont poussé comme ça, tout naturellement, sur l'arbre de la connaissance. Tout droit culturel a été, au Pays de Galles, acquis de haute lutte. Les Anglais sont quand même, quand même, à ce point de vue, un peu moins durs que les Français qui eux, il est vrai, possèdent la langue de la liberté, de la raison, de la philosophie, et Dieu et Diable savent encore de quoi.

On en est toujours, en Bretagne, à demander, chapeau à guides en mains, que l'on veuille bien enseigner le breton deux heures, non, trois heures, voyons, deux heures et demie, par semaine à ceux qui, s'y mettent à dix, non : à huit, non : à quinze, etc. etc. De ces discussions de marchands de tapis, comme disait De Gaulle, Doue d'e bardono, qui nous conduisent, de rentrée scolaire en rentrée scolaire, au statut du grec (ancien), pas même du latin. Au Pays de Galles, il y a belle lurette que l'enseignement, primaire et secondaire, se donne

en gallois dans les régions de langue galloise — revendication qui n'est même pas, même plus, formulée en Bretagne —, que des centaines de maternelles volontaristes existent dans les régions où le gallois s'est perdu. Le combat se déroule, aujourd'hui, au Pays de Galles, autour de ce plus puissant des mass-media, la Télévision.

Comme il arrive parfois ici, il y a eu des commissions d'enquête. Mais pas des commissions d'enquête comme ici, où l'on confie à trois fayots ou gendarmes en retraite, parfaitement pavlovisés, le soin de dire ce que M. le Préfet attend qu'on dise. Les commissions d'enquête, au Pays de Galles, sont constituées de personnalités de premier plan, elles siègent en public, doivent entendre toutes les personnes qui veulent témoigner, et ne remettent un rapport, public, qu'après plusieurs mois d'enquête. Commencés en 1974, les travaux de quatre commissions se sont terminés en 1978 et les conclusions ont été à chaque fois de donner au Pays de Galles une chaîne de Télévision en gal-

lois — la future quatrième chaîne; une chaîne, comme l'a dit Gwynfor Evans, diffusant 25 heures de gallois par semaine, aux heures de grande écoute, sous contrôle exclusivement gallois, avec finances, équipements et personnel nécessaires, une chaîne qui commencerait à fonctionner avant la 4ème chaîne anglaise en Angleterre : cette chaîne ne coûterait pas plus cher que les services de Télévision à destination des troupes d'occupation anglaises en R.F.A., 40.000 personnes en comptant les familles; et l'Islande fait bien fonctionner, 25 heures par semaine, un service de télévision en islandais pour une population qui ne dépasse pas celle de Nantes. Ces conclusions — quatrième chaîne en gallois — ont été adoptées par le Labour Party et par le Parti Conservateur. En 1979 le Parti conservateur a inscrit, je dis : inscrit, son accord pour la 4ème chaîne en gallois dans son programme électoral; les élections gagnées, l'engagement a été renouvelé dans le Discours de la Reine en mai de la même année.

• **PAS DE RADIO POUR LES FLAMANDS DE FRANCE.** Plusieurs milliers d'habitants du Westhoek (arrondissement de Dunkerque-Hazebrouck) parlent flamand mais ne bénéficient d'aucun temps d'émission sur la radio officielle française, alors que dans la même région du Nord Pas-de-Calais, la radio d'Etat diffuse des émissions dans les langues des travailleurs immigrés de la région : polonais, arabe, portugais, etc. (ce qui est très bien évidemment). L'Association Menschen Lyk Wyder, que préside M. Régis de Mol, a donc mis sur pied une radio libre en langue flamande Radio-Uylenspiegel, émettant à partir du Mont-Cassel. Mais le dimanche 4 janvier 1981, la police s'est emparé du matériel d'émission et des poursuites ont été engagées depuis contre Régis de Mol. Les Français de langue flamande sont à nouveau réduits au silence.

# A' Gàidhlig, la langue écossaise

Cet article, paru en anglais dans "ROSC", revue de la Ligue Gaélique (voir "Breizh" n° 246, juin 1979), est une somme de réflexions et d'étude sur les crises qui ont secoué la langue gaélique d'Ecosse et sur ses perspectives d'avenir.

Les conceptions modernes pour déterminer la personnalité et l'identité écossaises — tant nationales que linguistiques et culturelles — sont largement déterminées par l'idée de séparer totalement "Highlands" et "Lowlands" (Hautes-Terres et Basses-Terres); et de faire croire que ces deux parties de l'Ecosse ont chacune une culture différente. A cause de cet état d'esprit on assimile Highlands à la langue gaélique ou gaidhlig.

## Un déclin qui débuta au XI<sup>e</sup> siècle

En fait, la langue gaélique est la langue nationale originelle de toute l'Ecosse et il n'est aucune partie de l'Ecosse où le gaélique ne fut parlé.

Dans chaque lieu, il existe des noms d'origine gaélique, des noms de personnes d'origine gaélique; dans les dialectes anglo-écossais, il existe des traces de la langue ancestrale de mots dérivés du gaélique. C'est ce qui distingue les Lowlands anglicisées des régions anglaises limitrophes.

Le "gaidhlig" était au Moyen Age parlé dans toute l'Ecosse et dans une partie de l'Angleterre du Nord, sous l'influence écossaise (le Cumberland notamment). Le mot "scot" est à l'origine, synonyme de "gaidhlig", un membre du peuple gaélique: les Scots étant, selon la mythologie celtique les fondateurs du peuple gaélique. Aussi, le terme "gaélique" fut-il assimilé à "écossais" jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

Le déclin du gaidhlig ou écossais débuta avec les influences étrangères (française et anglaise) à la Cour d'Ecosse et dans l'Eglise au XI<sup>e</sup> siècle. Cette influence augmenta au fil des siècles, mais le gaélique fut la langue du peuple pendant toute la Renaissance. Lorsque Robert Bruce fonda le Parlement National au début du XIV<sup>e</sup> siècle, les débats furent conduits en gaélique. Le dernier souverain écossais à avoir parlé le gaélique fut James IV (1488-1513), quoique son successeur James V (1513-1542) ait aussi connu cette langue. Andrea Trevisano, ambassadeur vénitien auprès de Henri VII d'Angleterre nous donne un récit de cette époque:

*« La langue des Ecossais est la même que celle des Irlandais et très différente de celle des Anglais; mais de nombreux Ecossais parlent extrêmement bien anglais, du fait des relations qu'ils ont avec les Anglais. »*

Des écrivains, des poètes et des historiens de l'époque s'exprimaient en gaélique.

## Ils apprenaient l'anglais à cause des guerres et du commerce

Walter Kennedy, natif d'Ayshire (Lowlands) parlait gaélique et fut un ardent défenseur de sa langue dans son livre *The Flying of Dunbar and Kennedy*; il voulait que tous les Ecossais parlent gaélique.

John Major, un vénérable savant, spécifiait dans son *History of Greater Britain* (1521) que la plupart des Ecossais avait parlé gaélique "a short time ago" (il n'y a pas si longtemps) et que cette langue était d'un usage très répandu.

L'expansion et le développement de l'anglais se fit sentir dans les villes principalement. Les zones rurales ne furent que peu touchées. Mais l'hostilité de l'Etat et de l'Eglise (après la Réforme de 1560) vis-à-vis de la langue écossaise fut la principale cause de son déclin rapide. Pour l'Eglise d'Ecosse, le gaélique était un obstacle au développement du protestantisme; pour les Unionistes pro-anglais, le gaélique représentait une base de résistance au pouvoir central et à l'Union. La politique officielle (et non-officielle) fut de substituer l'anglais au gaélique: une législation fut créée en ce sens et au bout d'un certain temps, la langue écossaise fut considérée comme "étrangère" (alien) et "impropre" (unfit) à un peuple civilisé. L'usage officiel du terme "gaidhlig" fut mentionné par référence à "l'irlandais"; le terme "Scottish" ou "Scott" fut, et est encore utilisé pour désigner les dialectes anglais parlés en Ecosse.

Dans le Sud-Ouest de l'Ecosse, dans la région de Carrick (Ayrshire) et dans le secteur de Galloway, le gaélique survécut aux temps modernes. Selon le livre du professeur W.J. Watson *Bardachd Gaidhlig, « la dernière personne parlant gaélique à Carrick fut Margaret MacMurray, de Culzean, qui mourut vers 1760. Cependant, la paroisse de Barr en Carrick demanda un maître d'école parlant gaélique en 1762, et il semble que cette région ait continué à parler gaélique jusqu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. »* Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la langue écossaise fut parlée dans l'extrême sud de l'Ecosse, jusqu'à une époque relativement récente.

## Actuellement le gaélique n'est plus la langue des écossais

La langue gaélique écossaise survit dans des régions isolées et coupées du cœur industriel de l'Ecosse. Elle était parlée couramment dans l'île d'Arran au cours du XVIII<sup>e</sup> et d'une partie du XIX<sup>e</sup> siècle. Un certain nombre de personnes parlent encore gaélique aujourd'hui dans l'île.

Il y avait des petites communautés gaéliques vivant non loin de Glasgow, comme le village de Drymen dans le Stirlingshire.

De nos jours, le gaélique est parlé dans certaines régions d'Ecosse telle que Angus, le Comté d'Aberdeen et Banff. La langue écossaise est presque éteinte — quoiqu'un renouveau s'amorce (voir *Breizh* n° 249 - Le Colège gaélique dans l'île de Skye).

Aujourd'hui, le gaélique n'est plus la langue des Ecossais, mais l'histoire nationale montre que la langue et l'identité nationale sont intimement liées. Aussi le combat pour la renaissance du gaélique est essentiel pour le mouvement national écossais: l'exemple des Irlandais, des Gallois, des Bretons — et des autres petites nations luttant pour leurs langues — (elles aussi opprimées par les impérialismes anglais et français), les inciteront peut-être à lutter pour leur langue et leur culture. Malgré les subventions, près de 3 000 livres en 1977 (30 000 F environ), très peu de livres sont publiés.

Actuellement on parle surtout gaélique dans les Hébrides (50 %). En 1911, environ 200 000 personnes parlaient écossais, alors qu'à présent (1973) 90 000 seulement le pratiquent. J. G. □

### Bibliographie:

*La langue bretonne face à ses oppresseurs*, J.-A. Gweguen.

*Scots Independent* (organe du S.N.P.), Bibliothèque de Ti Kendalc'h.

*Tocher* (revue publiée par l'Université d'Edinburg qui fera l'objet d'un article prochainement en page Keltia).

*Evid ar Brezhaneg*: "The life and death of St. Kilda", n° 87, août 77.

*Breizh*, n° 249.

*Scottish Information Office*, New St. Andrew's House, St. James Centre, Edinburgh EH1 3TD, Scotland.

## Les îles se désertifient, la gaélique disparaît...

Hector Boece, professeur d'Université, écrivait en 1527 que ses compatriotes vivant près de la frontière (anglaise) avaient renoncé à leur langue maternelle (le gaélique) et apprenaient l'anglais à cause des guerres et du commerce...

Georges Buchanan, historien, théoricien politique et professeur d'Université d'audience internationale, mentionnait l'usage répandu du gaélique dans le Sud-Ouest de l'Ecosse au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Buchanan, comme Kennedy, parlait le gaidhlig des Lowlands.

On peut donc penser, en fonction de ces témoignages, que la grande majorité des Ecossais parlait encore le gaélique au XVI<sup>e</sup> siècle.

Cependant, le déclin fut très rapide par la suite. Au XVII<sup>e</sup> siècle, Sir Thomas Craig parlait dans ses Mémoires «... du temps où les habitants des Comtés de Stirling et de Dumbarton parlaient un pur gaélique. Mais à présent, ajoute-t-il, rares sont ceux qui le parlent.»

## Substituer l'anglais au gaélique

Le "Scottish (sic) Educational System" devient l'instrument principal du pouvoir central britannique pour soutenir sa politique de génocide culturel. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, ses établissements furent officiellement décrits comme « des écoles anglaises pour déraciner la langue irlandaise (!) et autres pieux usages ». Leur but était en effet non seulement de déraciner la langue nationale et d'établir la suprématie de l'anglais, mais aussi de déprécier le gaélique aux yeux de l'Ecossais moyen. Ce préjudice grave et une quasi ignorance de l'histoire linguistique de l'Ecosse expliquent l'attitude actuelle des Ecossais vis-à-vis de leur langue ancestrale.

Le gaidhlig n'a pas disparu complètement des Lowlands après 1600. Les Actes de l'Assemblée mentionnent que le gaélique était encore parlé en 1699 dans le sud et l'est du Comté de Perth, notamment la paroisse de Dumblane, officiant en gaélique.



# La résurrection de la langue rhétoromane

## UNE LANGUE EN VOIE DE DISPARITION.

La langue rhétoromane, (connue aussi sous les noms de ladin et de romanche) qui était depuis la domination romaine celle des Alpes, limitée au nord par l'Allemand du Tyrol, à l'est par le Slovène de Carinthie et de Vénétie, au sud par les dialectes plus ou moins italiens de la Lombardie, à l'ouest par le dialecte savoisien (franco-provençal du Valais, eut une destinée obscure et semblait devoir s'éteindre dans la même obscurité. Au début du vingtième siècle, il n'en subsistait que quelques restes dans le canton suisse des Grisons, dans les vallées supérieures du Rhin et de l'Inn, et quelques vallées des Dolomites annexées à l'Italie après la défaite autrichienne de 1918.

On comptait alors, dans le canton des Grisons, 40.000 personnes parlant encore le rhétoroman (d'ailleurs presque tous bilingues, parlant en outre l'Allemand ou l'Italien). La population du canton était de 126.000 habitants dont 68.000 de langue allemande et 17.000 de langue italienne. La disparition du rhétoroman paraissait donc assurée, ses derniers restes tombés au rang de patois, méprisés même par ceux qui les parlaient, ne survivant que grâce à l'isolement des villages dans les hautes vallées difficilement accessibles, souvent même complètement isolées en hiver. La langue officielle du canton était l'Allemand qui gagnait du terrain ici comme tout le long de la frontière linguistique. La capitale, Coire (Chur) est presque entièrement de langue allemande. A l'ouest, l'Italien officiel (c'est-à-dire le Toscan) était devenu la langue officielle du canton de Tessin et le Français de France avait supplanté le «patois» savoisien, comme langue officielle, dans le Valais comme dans le Val d'Aoste.

L'ouverture de nouvelles voies de communication, l'industrialisation, l'établissement de familles de langue allemande accélèrent la germanisation. La langue rhétoromane, divisée en cinq dialectes, ne possédait guère de littérature, avait tout contre elle.

## LES IDEALISTES IRREDUCTIBLES.

Cependant, de petits groupes d'idéalistes refusaient de se résigner à la disparition de leur langue. En 1919, ils décidèrent de réunir leurs efforts jusqu'alors dispersés et fondèrent la Ligia Romontscha qui entreprit de sauver la langue et de garantir son avenir.

Le 20 Février 1938 eut lieu en Suisse un plébiscite. Chaque citoyen suisse avait à répondre à la question : oui ou non doit-on reconnaître la langue rhétoromane comme quatrième langue officielle de la confédération helvétique ? La réponse fut oui à une majorité écrasante. Ainsi, 4.200.000 citoyens suisses reconnaissaient aux 40.000 rhétoromans, 1,1 % de la population helvétique, l'égalité de fait et de droit.

Ce succès avait été rendu possible par la sympathie que rencontrent souvent, chez les gens de langue allemande, les minorités linguistiques (voir les cas du Tchèque au dix-neuvième siècle, du Wende de Lusace, du Lithuanien) et par les principes de la fédération suisse qui ne fait pas des mots : Liberté, Egalité, Fraternité, des abstractions vides de sens mais respecte la personne humaine dans son esprit, sa culture et ses institutions sociales.

## L'ECOLE.

Cet acte de justice a fait beaucoup pour rendre aux Romans des Grisons la fierté de leur langue. Aujourd'hui, le rhétoroman est la langue de l'école. L'enseignement est fait exclusivement en rhétoroman durant les quatre premières années d'école; ce n'est qu'après ces quatre années que les enfants commencent à apprendre l'Allemand. Cet enseignement coûte cher car les dialectes se répartissant en deux groupes très différenciés (le «ladin» dans l'Engadine et le «Surselvien» dans la vallée supérieure du Rhin), il est nécessaire d'imprimer chaque livre de classe en double édition, en plus des versions allemande et italienne. La population de langue allemande et italienne, dans le canton, contribue donc financièrement à la mise en valeur de cette partie du patrimoine national. Les panneaux indiquant les noms de lieux sont désormais bilingues et c'est le nom rhétoroman qui se lit en premier.

## LA LITTÉRATURE.

La Ligia Romontscha est la centrale culturelle des Grisons. Elle a publié des ouvrages de linguistique, des dictionnaires, des grammaires rhétoromanes, des livres de classe, des livres pour enfants et des œuvres littéraires. Un grand nombre d'œuvres littéraires étrangères ont été traduites dans la langue du pays. Depuis les livres de cantiques et les Psaumes du seizième siècle et la Bible de 1679, la littérature rhétoromane compte aujourd'hui plus de 3.000 titres.

## LA PRESSE.

Deux journaux bi-hebdomadaires sont actuellement publiés en langue rhétoromane, l'un en Engadine, l'autre dans la vallée du Rhin supérieur, avec des tirages de 2.000 et 4.200 exemplaires respectivement. Une revue hebdomadaire et trois revues mensuelles tirent à 3.000. Il existe en outre une revue mensuelle à tendance religieuse, des revues pour enfants, des calendriers populaires et des almanachs. Le financement de ces publications est assuré par des crédits du Gouvernement fédéral, du canton et les dons de sociétés et de personnes privées. On peut considérer les rhétoromans comme l'un des peuples qui lisent le plus.

## LE BILINGUISME DEVELOPPE LES CAPACITES.

Bien plus, on peut affirmer que la possession d'une langue nationale particulière, tout en étant obligés d'apprendre une seconde langue, s'est révélée pour les rhétoromans, non pas un handicap, mais un gros avantage intellectuel. Il leur faut en effet apprendre, non pas une langue : l'Allemand, mais bien deux : le dialecte suisse allemand et l'Allemand littéraire qui sont assez loin l'un de l'autre. Ils le font sans difficulté. Il leur est en outre facile d'apprendre le Français et l'Italien. Une grosse proportion des rhétoromans, même de simples paysans, sont capables de parler et de lire cinq langues. Le nombre des rhétoromans qui fréquentent les universités est élevé et ils ont fourni des spécialistes appréciés dans tous les domaines. Leur supériorité intellectuelle est si peu disputée que, bien qu'ils ne représentent que 31 % de la population du canton des Grisons, ils forment près de 50 % du Grand Conseil élu par le peuple. Le Dr. F. Calonder devint même Président de la Confédération Helvétique.

R. PENIARTH.

# LA PROPAGANDE

## Le breton

Langue d'origine celtique, il connaît une expansion active et on constate un renouveau de son emploi dans les jeunes générations. Il est parlé par près de 700 000 personnes en Bretagne française et enseigné du jardin d'enfants à l'université. De nombreux cours du soir et cours donnés les jours de congé sont disponibles pour les adultes ainsi que des cours par correspondance, par la radio et dans les journaux. On publie des livres et des cassettes. Une méthode s'est ainsi vendue à 15 000 exemplaires en 1975. Huit associations culturelles se consacrent à la préservation de la culture bretonne. Les quatre dialectes de base (parmi lesquels on peut distinguer 70 variétés) ont été ramenés à deux pour l'enseignement. (1976)

• MONSIEUR L'ABBE' LE CLERC a été prié par le Grand Vicaire de Saint-Brieuc de quitter sa paroisse de Buhulien. Entre autres raisons, il lui reproche l'emploi privilégié de la langue bretonne dans ses rapports avec ses paroissiens. (1980)

# L'INTERDICTION

CENTRE DE  
TÉLÉ-ENSEIGNEMENT  
DE  
L'UNIVERSITÉ DE HAUTE-BRETAGNE

5 avenue Costan-Sarper  
35043 RENNES

Tel. 0201 00 20 22

17/9/79

Lethcnaff

suite à votre courriel reçu  
ce jour, nous vous prions d'avoir  
l'obligeance de réaliser le courriel  
destiné à l'administration en  
français - Merci -



(3)



□ **DES ŒUVRES BRETONNES TRADUITES EN FLAMAND.** Trois ouvrages parus ces dernières années en Belgique ont publié des œuvres d'écrivains bretons traduites en flamand :

— **Maer nog zing Bretagne**, De bladen voor de Poëzie 1969, 62 pages ("Mais la Bretagne chante encore") anthologie de Jan Deloof avec la traduction de poèmes de Yann-Ber Calloc'h, Abeozen, Youenn Drezen, Jakez Riou, Roparz Hemon, Roperzh ar Mason, Maodez Glanndour, Divi-Kenan Kongar, Reunan ar Mough, Per Denez et Ronan Huon ;

— **Kleine Rechtersel dans Dietsche Warande en Belfort**, 1972, pp. 576-590, où figurent des traductions de poèmes de Yann-Ber Piriou, Sten Kidna, Erwan Evenou, Youenn Gwerin et Paol Keineg, traduits par Jan Deloof ;

— **Bretanje is weer Poëzie**, 1979, 115 pages, anthologie de Jan Deloof contenant la traduction en flamand d'œuvres de 25 poètes bretons depuis La Villemarqué jusqu'à Mikaël Madeg. Ces ouvrages peuvent être commandés à l'auteur : Jan Deloof, Lidenslaan 25, B-8550 Zwevegem.

□ **LE MAGAZINE AMÉRICAIN "FOLK HARP"** publiera incessamment la traduction de la récente étude de Yann Morvan consacrée à la "renaissance de la harpe celtique" (cf. *Breizh*, n° 253, février 1980).

□ **EN CHINOIS.** *Le Cheval d'Orgueil* dont le tirage a dépassé le million et demi d'exemplaires, vient d'être traduit en chinois. Des extraits ont aussi été publiés en russe.

\* **IL N'Y A PAS QU'AU PAYS DE GALLES...** Une chaîne de télévision en langue française, Téléfrance-USA propose chaque soir sur l'ensemble du territoire américain 3 heures de programmes diffusés par câbles et par satellites. Il s'agit principalement de rediffusion d'émissions de la télévision française.

\* **MENSCHEN LYK WYDER.** Association pour la défense de la culture flamande en Flandre française, a demandé la reconnaissance du flamand comme langue régionale dans une lettre au Président de la République avant son voyage dans le Nord le 9 Octobre. Le flamand parlé par plusieurs dizaines de milliers de personnes dans l'arrondissement de Dunkerque ne bénéficie d'aucune des dispositions prises en faveur des autres langues régionales dans l'enseignement, ni d'aucun temps d'antenne à la radio et à la télévision. De l'autre côté de la frontière le flamand est la langue officielle de 5.500.000 personnes en Belgique.

□ **DES ENARQUES DECOUVRENT L'OCCITANIE.** Des élèves de l'E.N.A. (Ecole Nationale d'Administration, créée par Michel Debré après la guerre), ont découvert qu'il y avait un problème occitan et ont entrepris de l'étudier et de le comprendre. Trois d'entre eux, Yves BARELLI, Jean-François BOUDY et Jean-François CARENCO, viennent de publier un livre *L'espérance*, qui propose pour l'Occitanie un programme pédagogique, culturel et administratif "cohérent avec le respect de l'unité nationale" (Editions Entente, 151 pages). Michou-la-Colère a dû s'étouffer de stupeur. A quand une réflexion en profondeur des Enarques bretons sur la situation de leur pays d'origine ?

□ **DES CARNETS DE CHEQUES BILINGUES** bretons-français seraient édités en 1980 par le Crédit Mutuel de Bretagne, à la suite des multiples démarches des militants de l'association Skol An Emsav.

□ **TANGI MALMANCHE EN GALLOIS.** Plusieurs des pièces d'un des plus grands dramaturges bretons, Tangi Malmanche, viennent d'être traduites en gallois, par Rita Williams pour "*Gwreg an Toer*" (La femme du couvreur) et Gwyn Griffiths pour "*Gurvan, ar marc'heg estranjour*" (Gurvan, le chevalier étranger), "*Ar Baganiz*" (les Paiens) et "*An Intañvez Arzhur*" (La veuve d'Arthur). Tous ces livres doivent paraître aux Editions Christopher Davies de Swansea en mai prochain.

le *Barzaz* est traduit en anglais, en allemand, en polonais, en suédois, en ukrainien. A

# Diwan Breizh

Gweltaz ar fur et quelques autres  
créent les écoles maternelles en  
breton.

## - 6 Fédérations.

- Diwan Bro Leon
  - écoles maternelles à Portsall, Kleder, Brest, Ar Releg, Tarieg.
  - Ecole primaire à Treglonou
  - Ecole en projet à Lesneven.
  - Comité de soutien à Brest, Plabenneg, Lannilis.
- Diwan Bro Gerne
  - Ecoles maternelles à Plomelin, Pont L'Abbé, Daoulas.
  - Ecole en projet à Châteaulin, Quimper, Fouesnant.
  - Comité de soutien à Quimper, Pont L'Abbé, Fouesnant.
- Diwan Bro Dreger.
  - Ecoles maternelles à Lannion, Uhelgoat, St Brieuc.
  - Ecole en projet à Lannion.
  - Comité de soutien à Guingamp, Callac et Perros.
- Diwan Bro Wened.
  - Ecoles maternelles à Lorient et Auray.
  - Ecole en projet à Lorient.
  - Comité de soutien à Lorient, Auray, Vannes.
- Diwan Bro Naoned.
  - Ecole maternelle à Nantes.
  - Comité de soutien à Nantes et St Nazaire.
- Diwan Bro Roazhon.
  - Ecole maternelle à Rennes
  - Comité de soutien à Rennes.
- + Une fédération des comités de soutien hors de Bretagne avec Diwan Paris et Organisation des Bretons Emigrés à Bruxelles.
- 23 salariés
  - 16 instituteurs (trices)
  - 2 permanents
  - 5 stagiaires.
- 6 responsables : confédéraux.
  - président : R. L'Hostis, Keravel 29262 Lampaul-Ploudalmézeau.
  - vice-président : Y. Abiven, Lein Behu, 29223 St Thégonnec.
  - Secrétaire : J. Michel Branellec, Kera-niou, 29221 Cleder.
  - secrétaire adjoint : Y. Marchand, 1 res. J.B. de la Salle 35000 Rennes



## CHARTÉ DE DIWAN

ARTICLE 1er : L'association DIWAN est ouverte à toutes les familles désirant assurer une éducation de leurs enfants en langue bretonne, sans distinction socio-professionnelle, philosophique ou politique. Les écoles DIWAN sont gratuites et ouvertes à tous.

ARTICLE 2 : DIWAN existe du fait des carences d'une Education Nationale ne donnant pas sa place à la langue bretonne, mais réclame la prise en charge de ses écoles dans un service public d'enseignement démocratique et rénové en Bretagne, permettant l'utilisation du breton comme langue véhiculaire de la maternelle à l'université dans tous les domaines de l'enseignement.

ARTICLE 3 : DIWAN est indépendant par rapport à toute formation philosophique, confessionnelle, politique, syndicale, etc. En conséquence, DIWAN affirme que son combat exige que soient respectées les convictions religieuses, philosophiques ou politiques de tous ses membres quel que soit l'éventail de celles-ci et tant qu'elles ne sont pas contraires à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Cette indispensable tolérance conduit DIWAN à défendre et à promouvoir la laïcité dans son enseignement et à se porter garant de la liberté de pensée de chaque personne.

ARTICLE 4 : DIWAN instaure un enseignement démocratique avec la collaboration effective des parents, des collectivités locales et des enseignants. DIWAN demande aux parents de créer au sein de la famille, un climat propice à l'expression en langue-bretonne dans la vie quotidienne.

ARTICLE 5 : DIWAN s'engage à promouvoir l'usage du breton au sein de l'association à tous les niveaux ; par ailleurs, DIWAN promeut un développement culturel en langue bretonne donnant à chaque enfant le maximum d'atouts pour forger lui-même son avenir et permettant aux enfants de Bretagne de prendre en charge leur environnement naturel, social et économique.

ARTICLE 6 : DIWAN déclare son hostilité à toute uniformisation linguistique et est attachée aux diverses formes d'expression culturelle, affirmant que seul leur complémentarité est source d'unité, d'enrichissement mutuel et collectif. Le breton est enseigné dans les écoles maternelles DIWAN est celui utilisé dans leur environnement géographique et humain.

ARTICLE 7 : Conformément aux Droits inaliénables des peuples à s'exprimer par leur propre culture, DIWAN appelle toutes les personnes éprises de démocraties : les organisations culturelles bretonnes, les organisations syndicales notamment d'enseignants à lutter avec elle pour plus de justice et contre toutes les formes de domination culturelle.

ARTICLE 8 : DIWAN se déclare solidaire de tous les peuples qui luttent pour leur identité culturelle, en y insérant les travailleurs immigrés, affirmant que leurs diversités concourent à enrichir le patrimoine humain.

## COURS GRATUITS DE CULTURE FRANÇAISE

91, rue de Rennes - NANTES ORVAULT (44700)

Bus : Le Bout des Pavés

Le Vendredi 8 Janvier 1982

à 20 h 45



# EVID AR BREZHONEG

KAWAN

22140

BEAR

1 LUR

NIV 52

CAVAN

Routage 205 - Dispensé du timbrage

BEGARD

31 A VIZ GENVER 1976

Kelaouenn Brezhoneg-Galleg  
Journal Breton-Français

AR FEROEG, UR YEZH  
EVID 40 000 A DUD



BUGALE EUS AR FEROE

DESKIN A REONT ER SKOL YEZH O BRO

LES ENFANTS DE FEROE APPRENNENT A L'ECOLE LA LANGUE DE LEUR PAYS

# AR FEREOEG : UR YEZH EVID 40 000 A DUD

LE FERIGIEN, UNE LANGUE POUR 40 000 PERSONNES



## AN INIZI FEROE :

les îles feroë :  
«An Inizi Feroë» ! Pelec'h, ma Doue,  
«Les Îles Feroë» !  
ema pintet an inizi-se ? Biskoazh n'em eus  
perchées Jamais  
klevet komz eus an traou-se c'hoazh ! » a  
entendu parler encore  
sonjit marteze. Ha n'eo ket souezhus rag  
vous pensez étonnant  
gwall vihan ha gwall gollet emaint er mor,  
bien petit perdu  
hanter-hent etre Bro-Norvegia ha Bro-Is-  
mi-route Norvège Is-  
land. Sellit 'ta ouzh ar gartenn hag e welfet  
lande. Regardez carte vous verrez  
gwelloc'h pelec'h.  
mieux

Ha da gentañ-holl, perag mont da  
Tout d'abord pourquoi  
gomz eus ar vro ken pell-se diouzh hon hi-  
parler aussi loin de

ni ? Pa ne vefe nemed un digarez, setu eta  
S'il n'y avait qu'une raison  
unan a-bouez evidomp-ni, Bretoned : an  
important  
dud-se o deus miret bew yezh o bro ha  
conservé la langue de leur pays  
koulskoude, n'eus ket keid all c'hoazh e oa  
pourtant, pas si longtemps  
damheñvel stad ar Feroeg ouzh hini ar bre-  
presque semblable Ferigien  
zhoneg. Med gwelomp da gentañ berr ha  
brièvement

berr penaos e vevont.  
vivent.

## UR VRO VIHAN HA PINVIDIG UN PETIT PAYS RICHE

Ur vro gwall vihan, ya. Pemp gwech bi  
Cinq fois  
hanoc'h evid departamant Penn ar Bed :  
que Finistère  
1 400 km<sup>2</sup> nemedken ha 40 000 a dud o ve-  
seulement  
vañ enni. Setu daou sifr a ziskouez mad pe-  
montrent  
gen dister eo an Inizi Feroë e-kichen ar  
petit comparées à  
broioù all. Ur vro hag ur bobl med n'eo ket  
pays peuple  
ur stad rag stag eo ouzh Rouantelezh Bro-  
état attaché (lié) Royaume du  
Danmark (a zo ur vro vihan ivez :  
Danemark  
42 000 km<sup>2</sup>. Breizh : 35 000 km<sup>2</sup>). Ha se,  
daoust ma'z eus 1 500 km etre Kopenha-  
bien que  
gen, kêr-benn Bro-Danemark hag an Inizi.  
capitale

N'eo ket ur stad dieub med ur vro em-  
état libre auto-  
ren abaoe 1948 hag ur parlamant dezho o  
nome parlement  
deus anvet «Latging» e Torshavn, kêr-benn  
nommé  
Feroë. A drugarez da-se, e chom an ar-  
Grâce à cela  
c'hant dastumet dre an tailhoù e-barzh ar  
ramassé impôts  
vro evid mad an dud.

Diwar betra e vevont ? Diwar al labour  
De quoi agri-  
douar un tammig med dreist-holl diwar ar  
culture surtout

(3)



"Indiens" d'Europe ---



et "Indiens" d'Amérique

(photos prises à la même époque)

# MESSAGE AU PEUPLE FRANÇAIS ET A L'OPINION PUBLIQUE INTERNATIONALE

Quelques mois avant l'élection présidentielle de mai 1981, un parti gouvernemental, le Centre des Démocrates Sociaux (C.D.S.) vient d'élaborer une proposition de loi relative au statut des langues et cultures régionales de France. Plusieurs parties ont fait de même au cours des dix dernières années, et cela en vain, car le gouvernement, maître de l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, n'a pas autorisé la discussion de ce problème par les représentants élus du peuple français.

Conscient que les langues minoritaires de France se trouvent menacées d'étouffement par la politique menée à leur égard, le Comité international pour la sauvegarde de la langue bretonne s'est donné pour objectif, depuis sa création en 1975, d'aider au sauvetage de l'une des plus menacées d'entre elles : le breton.

Le 5 mai 1977, il a lancé un pressant appel à tous les députés et sénateurs du Parlement français. Puis, le 23 novembre 1978, il alertait les représentations diplomatiques des 140 pays représentés en Belgique. Enfin, le 16 mai 1980, il exposait aux députés européens, dans les six langues de la Communauté, le processus d'extermination de la langue bretonne tel qu'il se déroule à notre porte et dans l'indifférence des moralisateurs, prompts à dénoncer les méfaits perpétrés dans les pays lointains, mais qui ferment les yeux sur ceux dont, par leur silence, ils se rendent complices. Les comités correspondants du Comité international dans plus d'une douzaine de pays d'Europe et d'Amérique ont relayé cette action sur le plan international, notamment en intervenant auprès des ambassades de France et en sensibilisant la presse internationale à l'urgence d'une attitude positive des autorités françaises à l'endroit des cultures minoritaires.

La haute main que détient le gouvernement français, à la fois sur l'enseignement et sur les moyens audio-visuels d'expression de ces langues, lui confère en effet la responsabilité de leur survie, de leur développement ou de leur élimination.

Deux nouvelles mesures de sa part viennent malheureusement d'aggraver les perspectives déjà sombres de la survie de la langue bretonne, car elles réduisent presque à néant les engagements solennels pris par le Président de la République française lorsqu'il octroya en 1977 une Charte culturelle à la Bretagne :

- le refus opposé au Conseil culturel d'autoriser la création d'une station de radio émettant en permanence en breton, seul moyen de donner à la population de langue bretonne le moyen de communication et

d'expression que justifie l'existence de 600000 Bretons qui persistent dans leur volonté de pratiquer leur langue

- le prélevement autoritaire - pour ne pas dire le détournement - de six millions de francs sur les maigres crédits de la Charte culturelle, pour les consacrer à la construction d'une "Maison de l'Archéologie et de la Préhistoire". Cet édifice abritera entre autres des moulages de menhirs et de dolmens, superflus dans une région parsemée de tels monuments, témoignage d'une époque antérieure à la venue des Bretons, et donc d'une culture étrangère à la leur. Mais en préférant subventionner un musée inutile, le pouvoir central soustrait des crédits qui auraient pu

servir aux écoles en langue bretonne de l'Association Diwan, réduites à compter sur la générosité publique pour subsister. Ainsi, selon le gouvernement français, une culture morte vaut mieux qu'une culture vivante qui ne répond pas au dogme de l'uniformité linguistique de la France.

Ces deux décisions néfastes à la langue bretonne semblent toujours se situer dans la ligne d'hostilité et de méfiance envers elle qui a malheureusement prévalu au cours de l'histoire de ce pays. Elles ne peuvent que confirmer les intentions de génocide culturel prêtées fréquemment au gouvernement français lorsqu'il s'agit des minorités vivant sur son territoire.

KUZUL ETREVROADEL EVIT KENDALC'H AR BREZHONEG  
INTERNATIONAL COMMITTEE FOR THE DEFENCE OF THE BRETON LANGUAGE  
INTERNATIONALER AUSSCHUSS FÜR DIE ERHALTUNG DER BRETONISCHEN  
SPRACHE  
INTERNATIONAAL GOMITE VOOR HET BEHOUD VAN DE BRETONSE TAAL  
COMITE INTERNACIONAL PARA LA SALVAGUARDIA DE LA LENGUA BRETONA  
COMITATO INTERNAZIONALE PER LA DIFESA DELLA LINGUA BRETONE  
COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA LANGUE BRETONNE

COMITE DE BRUXELLES : Secrétaire général : Mhr. Gerke SOMER, CISLB - B.P. 249 - 1040 Bruxelles, téléphone 660.77.86 - Secrétaire-général adjoint : M. Paul BOCKSRUTH, téléphone 720.48.70

CANADIAN NATIONAL COMMITTEE - COMITE NATIONAL CANADIEN : M. Yann PLUNIER, 932, Pierre VIGER, Boucherville, P.Q., J 4 B 3 W 2 - Canada.

COMITE NATIONAL FRANÇAIS : Prof. Marcel TEXIER, 8, rue du Pas-de-Calais, 78310 Maurepas (France), téléphone 050.24.03.

COMITE NACIONAL EN ESPANA : Señor Joseph SANS-ARRUFAT, Hôtel Castellana - Paseo de La Castellana, MADRID 1, España, téléphone 410.02.00.

COMITE NATIONAL SUISSE : M. Wilhem s'JACOB, Les Cassivettes, CH, 1171 FECHY (Valais), téléphone 021/76.58.92.

COMITE VOOR NEDERLAND : Prof. Anthony PAUL, Instituut voor Vertaalkunde, Universiteit van Amsterdam, 99, Kloveniersburgwal, NL Amsterdam, téléphone 20/18.97.57 - Mijhr. Wijbe SIERKSMA, 15, Breiterlaan, NL Mulderberg.

COMITE VOOR VLAAMS-BELGIE : Mijhr Jan DELOOF, 25, Lindenlaan, B 8550 Zwevegem, téléphone 056/75.60.03

CORRISPONDENTE IN ITALIA : Sign. Gustavo MALAN, Via Carlo Alberto, 6 - 10123 Torino (Italia), téléphone 011/53061 ou 0121/91174.

DANSK NATIONALKOMITE : M. Mogens JANSSEN, 31, Vejlemåsevej, DK 2840, Holte.

DEUTSCHER NATIONALER AUSSCHUSS : Prof. Günther GRASSMANN, 36, Rothweg, D 8700 Würzburg, téléphone 0931/31.33.39 - Herr Otto FREITAG, 5, Klingenbergstr., D 8831 Nennslingen, téléphone 09147/381.

IRISH NATIONAL COMMITTEE : Prof. Learbhais O'NUALLAIN, University College Galway, IRE, Galway, téléphone 091/64.164 - M. Donall O Riagain, 26 Cearnog Mhuirfean, IRE, Dublin, téléphone 01/76.72.83.

NATIONAL COMMITTEE FOR ENGLAND : M. Colin MURRAY, The G.S.O. Society, BM Oak Grove, UK, London WC1V6XX, téléphone 01/653.55.46 ou 01/486.53.53.

NATIONAL COMMITTEE FOR WALES : M. Gwyn GRIFFITHS, 17, Graigwen Road, Pontypridd, Mid Glamorgan, UK Wales, téléphone Pontypridd, 406203.

OESTERREICHISCHER NATIONALER AUSSCHUSS : Prof. Friedrich ESTERBAUER, Institut für Oeffentliches Recht und Politikwissenschaft, 30, Innrain A, 6020 Innsbruck, téléphone 33601/9920.

U.S.A. NATIONAL COMMITTEE : Miss Lois KUTER, 312, West Dodds Street, Bloomington, Indiana (USA 47401) - M. Eoghan BALLARD, 504, South 22 nd Street, Philadelphia, Pennsylvania (USA 19146), téléphone (215) 732.1467.

Elles mettent aussi en évidence le décalage entre ses déclarations sur la scène internationale en matière de droits culturels de l'homme, et ses actes contraires, lorsqu'il s'agit de leur application sur son propre territoire.

Beaucoup ignorent par exemple que le "Traité d'Etat du 15 mai 1955 portant rétablissement d'une Autriche indépendante et démocratique" comporte, à la demande de la France, un article 7 qui oblige l'Autriche à instituer des écoles en langue slovène et croate pour les minorités de ces ethnies, et à rendre ces langues officielles, à côté de l'allemand, en Carinthie, au Burgenland et en Styrie...

Il est essentiel que l'opinion publique, tant française qu'internationale, prenne conscience de ce double langage que les gouvernants français s'ingénient à dissimuler. En diffusant ces informations au mieux de vos possibilités, vous contribuerez à desserrer le bâillon qui étouffe le breton, dernière langue celtique encore vivante sur le continent européen.

Gerke SOMER  
Secrétaire général





---

## AN TI BARA-MEL

Un deiz e kemeras Hansel e c'hoarig Gretel  
dre an dorn hag e lavaras dezhi :

« Abaoe ma'z eo marv hor mammig paour,  
n'hon eus ket mui ur vuhez. Hor mamm nevez a  
gann ac'hanomp, ha bewech ma tostaomp outi  
e kas ac'hanomp kuit. N'hon eus tra da zebriñ,  
ken tammou bara sec'h. Hag ar c'hi bihan a vez  
gourvezet e-tal an tan a zo evurusoc'h egedomp :

---

AN TI BARA-MEL

---



da maision en fann d'epice d'apite gyumm.

